



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# *Les thématiques du*

Centre d'études en sciences sociales de la défense

---

Thématique N° 19 – Janvier 2009

L'enseignement militaire à l'épreuve de l'eupéanisation :  
Adaptation de la Politique de l'enseignement pour  
l'Ecole Royale Militaire de Belgique aux évolutions de la PESD

---

Sylvain Paile

## Thématique – N°19

### **L' Enseignement militaire à l'épreuve de l'europanisation : Adaptation de la politique de l'enseignement pour l'Ecole royale militaire de Belgique aux évolutions de la PESD**

La présente contribution est extraite du rapport « Adaptation de la politique de l'enseignement pour l'Ecole royale militaire à l'évolution de la Politique Européenne de Sécurité Commune ». Ce rapport est le résultat d'une recherche effectuée dans le cadre du programme '*Action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale*' (AP/12/27) mis en oeuvre et financé par le SPP Politique scientifique, en appui à la politique de l'Ecole royale militaire.

Ce programme est conçu pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des départements de l'Autorité fédérale pour des actions de recherche ciblées d'une durée déterminée (6 mois à 1 an) et/ou des actions d'investigation concernant des domaines stratégiques. Il s'agit d'une action "horizontale", elle est ouverte aux projets de recherche au sein des différents thèmes de politique mis en avant dans le cadre des décisions gouvernementales.

Le rapport original, délivré par l'équipe de recherche en accord avec le comité de suivi de ce programme a été largement diffusé au sein des ministères européens de la Défense et a été utilisé et relayé par la Présidence française de l'Union européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne dans le cadre de l'initiative pour la création d'un « Erasmus militaire ».

## INTRODUCTION

De même que le processus d'intégration européenne des politiques nationales a pu influencer sur l'enseignement au sein des institutions civiles, notamment quant à leur degré d'ouverture, l'émergence de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) est un facteur de dynamisme pour les politiques de l'enseignement au sein des écoles, académies et universités de formation de base et continue des officiers des forces armées. Ainsi, l'impulsion politique alliée à la pro-activité de ces institutions a pu amorcer une mutation sur le fond et la forme des cursus de formation d'officiers.

Le discours prononcé par le Haut Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'Union européenne, Javier Solana<sup>1</sup>, à l'occasion de l'inauguration de l'année académique 2004-2005 de l'Ecole royale militaire de Belgique illustre à ce titre, les motivations idéologiques de telles restructurations : « Les officiers belges de demain ont une double tâche, en tant que Belges sans doute, mais aussi en tant que représentants de nos valeurs et de nos idéaux européens. C'est ici, dans cette Ecole et cet Institut qu'ils doivent apprendre et ultérieurement approfondir leur métier d'officiers, mais désormais c'est aussi ici qu'ils doivent apprendre le rôle qui est le leur dans la défense de l'Europe et dans la promotion d'un monde plus juste ». Ces propos suggèrent que l'apprentissage de l'Europe de la défense par les officiers doit dépasser la seule transmission des savoirs académiques afférents à ce thème. Une acculturation par la transmission de valeurs, d'aptitudes et d'attitudes est également nécessaire.

La Direction de l'Enseignement académique de l'Ecole royale militaire de Belgique a décidé, en conséquence, de proposer à la Politique scientifique fédérale une action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale concernant la dimension européenne de l'enseignement délivré aux futurs officiers en formation au sein de l'institution, afin d'en dégager une stratégie visant à appréhender le défi de l'émergence de la politique européenne de défense. Le 1er avril 2007 commençait alors la recherche en soutien à des priorités stratégiques de l'autorité fédérale belge, encadrée par la Politique scientifique fédérale et intitulée « Adaptation de la Politique de l'Enseignement pour l'Ecole royale militaire (ERM) à l'évolution de la Politique Européenne de Sécurité Commune ». Les objectifs de cette étude, définis par l'ERM, sont :

- l'analyse de l'ouverture internationale actuelle de l'Ecole,
- l'analyse des aspects de la demande que l'Union européenne pourrait formuler à l'ERM en termes d'ouverture européenne, notamment à partir du discours de M. Solana,
- l'évaluation de l'offre de formation spécifique de l'ERM à cette demande, au regard des moyens actuellement mis en œuvre au sein de sa politique de l'enseignement,
- l'élaboration d'une prospective qui permettrait à l'ERM de s'adapter au mieux à l'évolution future de la PESD,
- une analyse de l'opportunité de créer un réseau européen d'institutions d'enseignement de niveau universitaire répondant à la demande, en réfléchissant notamment à l'éventuelle création de formations européennes spécifiques aux besoins de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) et de la PESD.

La qualité de l'enseignement de l'ERM est reconnue dans l'enseignement supérieur dispensé en Belgique. Son inscription dans le Processus de Bologne et son orientation vers les programmes Erasmus-Socrates — l'ERM a signé sa charte universitaire Erasmus en décembre 2005 — constituent une étape supplémentaire pour son intégration au niveau européen. Elle coopère d'ores et déjà avec des institutions européennes d'enseignement supérieur civil et militaire. Elle a l'ambition de contribuer à la mise en place d'une synergie européenne entre les écoles militaires, navales et de l'air, qui dispensent un enseignement de même niveau. Elle compte, pour ce faire, s'appuyer sur la dynamique de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui devrait être mise en œuvre à l'horizon 2010. Par ailleurs, l'ERM a recentré son programme de recherche scientifique sur des pôles d'excellence depuis 2003, répondant ainsi aux objectifs du programme européen en matière de sécurité. De

---

<sup>1</sup> Javier Solana, « Résumé de l'intervention de M. Javier Solana, Haut – Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne, à l'occasion de l'attribution du brevet Honoris Causa et de l'inauguration de l'année académique de l'Ecole royale militaire et de l'Institut Royal Supérieur de Défense », *Bruxelles 6 octobre 2004, p.6*. Disponible : [http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article\\_3874\\_en.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_3874_en.htm) (vérifié le 22/04/08).

nombreux personnels académiques et scientifiques de l'ERM participent notamment aux premiers travaux de l'Agence Européenne de Défense (AED).

Le traitement de la recherche qui nous a été confiée a obéi à des positionnements et axes de questionnement originaux dans la mesure où les études préexistantes en la matière se situaient le plus souvent dans le champ de la sociologie<sup>2</sup>. C'est au moyen de la science politique que nous avons envisagé les objectifs à atteindre, sans nous éloigner toutefois des préoccupations sociologiques, voire en prenant appui sur les apports de ces méthodes afin de mieux appréhender le sujet.

Cette étude entend contribuer à une compréhension scientifique de l'enjeu de formation des officiers à une culture européenne, enjeu qui, déjà à l'heure actuelle, constitue une préoccupation politique majeure. Notre présent rapport vise à révéler des articulations entre cet environnement politique et les leviers qui sont entre les mains des institutions de formation des officiers. Il vise également à diffuser un regard scientifique sur des enjeux souvent méconnus des publics civils mais majeurs pour la construction de la sécurité européenne. Cette étude pourrait également alimenter la réflexion à l'échelle européenne sur les interactions entre la PESD et les politiques de l'enseignement tant au niveau des institutions directement concernées qu'au niveau de leurs élèves, futurs acteurs de la PESD. Elle pourrait éventuellement concerner des acteurs politiques engagés dans le processus de maturation de cette politique européenne. Bien que naturellement concentrés sur un traitement belge de ces aspects, nous élargirons toutefois notre pensée à un cercle géographique plus large. L'École royale militaire entend prendre part, par son exemple, au dynamisme européen des relations entre institutions de formation de base des officiers militaires. Avec le soutien du monde politique belge, l'École royale militaire, perpétuant sa tradition d'ouverture, se porte volontaire pour que sa politique de l'enseignement apporte de la matière à l'entreprise d'excellence européenne.

Les chapitres qui vont suivre développeront, dans un premier temps, la logique des réflexions sur la Politique Européenne de Sécurité et ses évolutions, qui permet de préciser le contexte de notre recherche : Quelles sont les contingences politiques ou culturelles qui peuvent influencer sur la conduite du processus de formation des officiers ?

Dans un second temps, nous procéderons à une évaluation de la dimension européenne de l'École royale militaire de Belgique à travers l'étude de sa politique d'enseignement et de ses réalisations dans la mise en adéquation de son offre de formation des futurs officiers aux enjeux d'une synergie européenne.

Ensuite, nous mènerons une réflexion sur la convergence européenne des systèmes de formation de base des officiers militaires à partir des entretiens menés par l'équipe de recherche. Le but est de rapprocher conceptuellement les différentes expériences européennes dans ce domaine. A la suite de cette troisième partie, nous synthétiserons les facteurs favorables et les obstacles à l'intégration croissante de ces cursus qui nous seront éventuellement suggérés par l'étude comparative.

Enfin, nous orienterons notre réflexion en direction des perspectives et projets actuels concernant la mise en réseau des processus éducatifs nationaux. Il s'agira alors de dégager les apports scientifiques de notre recherche susceptibles d'alimenter le processus d'intégration des cursus, d'abord à l'échelle de l'École royale militaire, puis à l'échelle européenne.

Il est important de noter que certains des éléments développés dans ce travail exploratoire trouvent leur origine dans des entretiens ou dans la revue de documents « non officiels ». Certaines sources ne sont en effet pas facilement accessibles au chercheur disposant de ressources temporelles et linguistiques limitées, car ces sources sont internes aux institutions, et bien souvent non publiées. Des informations, fournies par des responsables des écoles ou des intervenants engagés dans ce domaine de recherche au cours de présentations, n'ont, par conséquent, pas pu être reproduites dans ce travail. Leur substance est néanmoins retranscrite grâce à l'aimable autorisation de leurs auteurs.

---

<sup>2</sup> *A ce titre, voir notamment Giuseppe Caforio (ed.), The European officer : A comparative view on selection and education, European Research Group on Military and Society, Edizioni ETS 2000; et Alex Alber, La formation initiale des officiers : Une comparaison européenne, thèse de doctorat de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 27 novembre 2007.*

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), renommée Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) par l'Article 28 A du Traité de Lisbonne, constitue le fondement de notre étude. Son approche par le biais scientifique contribue à en dégager les éléments significatifs pour le processus éducatif des futurs officiers militaires européens. Nous observerons tout d'abord les expériences de formation à une culture commune européenne qui peuvent être susceptibles d'englober le public militaire. Ensuite, nous introduirons le débat sur les contingences « culturelles » de la PESD. Nous noterons enfin que cette politique européenne et notre problématique éducative sont en étroite corrélation.

## **A Des exemples de formation à une culture commune européenne**

### ***1 Les institutions de formation initiale : établissements d'enseignement supérieur***

La plupart des établissements en charge de la formation initiale des officiers en Europe sont habilités à dispenser un enseignement de niveau supérieur tout en assurant une formation au commandement. Leur mission de formation académique fait déjà l'objet de rapprochements européens : le concept d'europanisation des formations supérieures n'est pas nouveau car l'Union européenne, par son pilier communautaire et son pouvoir en matière de libre circulation des personnes a entrepris, depuis une vingtaine d'années déjà, de favoriser la culture de la « diversité », entendue comme concept et valeur.

Les programmes Erasmus-Socrates ont ainsi permis la mobilité d'étudiants de niveau universitaire ainsi que de personnels académiques<sup>3</sup> de 31 pays à l'heure actuelle<sup>4</sup>. Ils sont assortis d'une variante nommée « Tempus » concernant les échanges avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'Erasmus, tel qu'il est aujourd'hui assimilé dans l'imaginaire collectif européen, est une boîte à outils qui permet aux établissements d'enseignement — de l'éducation supérieure majoritairement — de faciliter les échanges entre eux, et aux étudiants de découvrir une excellence européenne qui sera bénéfique pour leur formation professionnelle et personnelle<sup>5</sup>. C'est un cadre extrêmement flexible qui laisse aux institutions une liberté dans l'organisation de la mobilité tant en termes de durée – de 3 mois à 1 an – que de modalités de ces échanges – séminaires intensifs sur un sujet donné, échanges de périodes académiques, soutien au développement des curricula.

L'esprit de flexibilité qui entoure l'Erasmus se traduit par une procédure de mise en œuvre qui est à la fois centralisée et décentralisée. Les gouvernements nationaux doivent, dans un premier temps, reconnaître l'éligibilité de l'institution qui fait sa demande au regard des objectifs éducatifs qui sont les leurs. Ensuite, l'établissement établit une demande en vue de signer sa Charte Erasmus auprès de la Direction Générale « Education et Culture » de la Commission européenne<sup>6</sup>. Une fois cette formalité remplie, l'établissement peut rencontrer des partenaires potentiels et décider d'établir avec eux un accord-cadre. Enfin, les échanges eux-mêmes seront organisés par les établissements, avec l'aide des agences nationales pour les aspects financiers de l'échange. Il n'existe, *a priori*, aucun obstacle pour que les institutions d'enseignement militaire participent aux programmes Erasmus à ce stade de la réflexion.

Les réseaux thématiques Erasmus sont également un outil intéressant dans la perspective d'un rapprochement des formations initiales des officiers autour d'une logique PESD. Ils sont un instrument de

---

<sup>3</sup> On estime une moyenne annuelle de 160 000 étudiants et 26 000 enseignants échangés. Environ 5% de l'ensemble des étudiants européens ont été directement concernés. Source : Coordinateur Erasmus, DG « Education et Culture », Commission européenne.

<sup>4</sup> Les 27 Etats membres ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège (AELE) et la Turquie.

<sup>5</sup> Il semble d'ailleurs que l'impact d'une période de mobilité Erasmus pour un étudiant ou un enseignant soit plus grande dans la poursuite d'une carrière professionnelle, à moyen ou long terme, que dans le commencement de celle-ci. Voir Oliver Bracht, Constanze Engel, Kerstin Janson, Albert Over, Harald Schomburg et Ulrich Teichler, The Professional Value of ERASMUS Mobility, International Center for Higher Education Research (INCHER-Kassel), université de Kassel, Kassel, Allemagne.

<sup>6</sup> Les sélections des « candidatures » s'effectuent généralement en fin d'année civile pour débiter l'année académique suivante. Pour un exemple de dossier de candidature, voir : [http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index\\_fr.htm#2](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index_fr.htm#2) (vérifié le 10/04/08).

coopération pour les institutions, à une échelle multilatérale et sur des problématiques données dans le cadre de l'Enseignement. La structuration de cette coopération peut faire l'objet d'une participation financière européenne. Deux réseaux thématiques Erasmus existent, notamment dans le domaine des formations musicales « Polifonia » et dans celui du développement durable « CCN : Consumer Citizenship Network »<sup>7</sup>. Ils peuvent intégrer en leur sein des représentants des professionnels concernés par l'éducation dans ce domaine, ce qui en fait un élément de perméabilité intéressante *a priori* dans le cadre de la formation militaire. Les officiers étant formés dans l'optique directe de leur service dans les forces armées, un droit de regard des représentants nationaux de la formation sur la conduite des échanges est souhaitable. Le second volet, Socrates II, insiste plus encore sur la nécessité d'échanges de professeurs, de développement de stratégies d'enseignement dans des domaines à forte consonance européenne et de réseaux thématiques<sup>8</sup>.

Le Processus de Bologne, initié par la Déclaration commune des ministres européens de l'éducation du 19 juin 1999, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Culturelle Européenne du Conseil de l'Europe, permet de lever les obstacles pratiques à cette mobilité au moyen de trois volets :

- reconnaissance des diplômes,
- harmonisation des cursus,
- assurance qualité (de l'enseignement).

L'engagement des 46 Etats signataires<sup>9</sup> n'est pas contraignant car le but du Processus n'est pas une uniformisation mais une convergence des systèmes éducatifs sur la base d'un engagement volontaire. Le Processus n'est pas assorti de sanctions légales supranationales en cas de retard dans la mise en œuvre, et de grandes disparités entre les pays peuvent donc être observées<sup>10</sup> actuellement.

La reconnaissance des formations des trois cycles universitaires passe par la mise en place du système ECTS (European Credit Transfer System) qui permet de déterminer la charge de travail d'un étudiant. Un crédit ECTS équivaut à une fourchette de 25 à 30 heures de travail pour l'étudiant, selon les pays<sup>11</sup>. Au regard du Processus, la durée d'un cycle est moins importante que la dotation en ECTS des trois cycles de l'enseignement supérieur : 180 ECTS minimum pour le premier cycle (Bachelor ou dénomination équivalente), 90 à 120 ECTS pour le second (Master ou dénomination équivalente). Le doctorat est, à l'heure actuelle, totalement laissé à l'appréciation des pays membres du Processus.

Le *monitoring* est assuré par une présidence tournante — aujourd'hui confiée au Benelux — assistée depuis 2005 par un Secrétariat<sup>12</sup> composé de membres délégués des ministères de l'enseignement supérieur. La Présidence recueille les données concernant la « ratification » du Processus dans un rapport intitulé « Stocktaking » et propose des compléments d'action en vue de la réalisation d'un espace de l'enseignement supérieur européen, un objectif qui pourra être validé lors d'une réunion finale<sup>13</sup>. En 2005 à Bergen, la réflexion avait notamment été orientée vers les standards d'assurance-qualité<sup>14</sup>. Aujourd'hui elle se poursuit avec l'élaboration d'un « Registre européen des agences d'assurance-qualité »<sup>15</sup>.

---

<sup>7</sup> Commission européenne Erasmus : Histoires de réussite – L'Europe ouvre des possibilités, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007, pp.24-25.

<sup>8</sup> Voir sur le site de l'Union (vérifié le 10/04/08) : [http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/charter\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/charter_fr.html)

<sup>9</sup> Voir : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/pcao/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>10</sup> Un rapport est remis par la Présidence sur la progression de la mise en œuvre du Processus lors de la conférence biannuelle, par Etats engagés dans cette voie et selon les buts à atteindre pour réaliser pleinement les objectifs. Il procède également à des recommandations dans ce but. Le rapport de Londres 2007 est disponible (vérifié le 10/04/08) : [www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf](http://www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf)

<sup>11</sup> Voir (vérifié le 10/04/08) : [http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html)

<sup>12</sup> Pour consulter le site du secrétariat : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/secretariat/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>13</sup> 27-28 avril 2009 à Louvain et Louvain-la-Neuve pour la Présidence Bénélux.

<sup>14</sup> Voir Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area, février 2005. Disponible sur le site du secrétariat de Bologne : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>15</sup> Report to the London conference of ministers on a European Register of Quality Assurance Agencies, ENQA (European Association for Quality assurance in Higher Education) occasional paper, n°13, 2007.

Les rapports de mise en œuvre du Processus ne tiennent compte que des données transmises par les ministères nationaux de l'éducation, qui sont les principaux concernés par ces enjeux, en conséquence de quoi, certaines formations dépendant d'autres ministères sont peu ou pas prises en compte. C'est le cas des formations initiales des officiers militaires qui dépendent souvent par nature, comme nous le verrons, des ministères de la Défense. Ainsi, beaucoup de ces formations n'ont pas été prises en compte. Quelques instruments ont cependant été créés en vue d'aider les établissements concernés à intégrer les acquis du Processus, comme par exemple le programme « Tuning »<sup>16</sup> concernant les formations artistiques musicales qui, dans de nombreux pays, dépendent des ministères en charge de la culture. Il est à noter que celles-ci ne sont pas comprises dans les données concernant la mise en œuvre du Processus et, plus précisément dans le cadre de notre étude, aucun programme de ce type n'a encore été transposé pour les institutions de formation initiale des officiers. Ce n'est donc que sur la base du volontariat que celles-ci ont pu éventuellement intégrer ces acquis.

## ***II Les exemples d'efforts transnationaux de formation des officiers***

Certaines expériences, telle la Conférence des Ecoles et Académies Militaires européennes (CEAM) ont échoué. Cette conférence expérimentale qui a eu lieu en 2002 à Saint-Cyr Coëtquidan, en 2003 à Bruxelles et en 2004 en Italie se voulait être un forum des élèves des académies et écoles responsables, à titre principal, de la formation des officiers des pays de l'Union européenne, du Canada, des Etats-Unis, de Russie et de Norvège. Elle avait pour but de préparer la construction d'une véritable « académie européenne ». Pour des raisons financières et organisationnelles liées aux déplacements des participants, l'expérience ne fut pas renouvelée à une telle échelle. Néanmoins, en France, les écoles de composantes organisent ponctuellement des séminaires communs sur des thématiques choisies, dans le cadre des Séminaires Interarmées des Grandes Ecoles Militaires (SIGEM). Nous reviendrons sur l'existence d'autres conférences du même type rassemblant les commandements des écoles de l'Air (European Union Air Force Academies) ou de la Marine (Conférence des Superintendants des Ecoles de Marine).

La Recommandation n°724 de l'UEO intitulée *Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD*<sup>17</sup> peut être considérée comme avant-gardiste au regard des objectifs d'europanisation de la formation des officiers. Elle préconise non seulement un rapprochement entre les cursus des académies et écoles nationales mais également que certaines parties de leurs formations soient effectuées de manière conjointe et obligatoire. Dans ses considérants, elle note que la formation n'est pas uniformément structurée et systématique dans l'ensemble des pays qu'une étude préalable observait. Elle promeut, entre autres choses :

- le renforcement des collaborations existantes,
- la mise en place de noyaux durs et de structures permanentes pour la formation militaire et pas seulement académique,
- et la formation des armées à leurs nouvelles tâches.

Elle note également que diverses propositions en la matière ont été faites, auxquelles l'Assemblée de l'UEO apporte son soutien politique. Ainsi, outre la proposition de la Grèce en 2002 de mettre en place « des capacités communes dans le domaine de l'entraînement des militaires », cette recommandation salue l'action bilatérale du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, opérée sous contrôle de la Commission, en vue de la mise en place du Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD)<sup>18</sup>. Le CESD constituait, selon les termes de l'UEO, une « ouverture vers les institutions civiles » ainsi que « la mise en place d'une culture commune de sécurité et de défense ». L'Assemblée de l'UEO a par ailleurs confirmé son soutien à ce projet dans sa Recommandation n°741<sup>19</sup>. Elle demande à tous les Etats « de conduire des politiques actives d'échanges entre écoles militaires européennes, et de mettre en place un collège de défense européen,

<sup>16</sup> Voir <http://www.tuning.unideusto.org/tuningeu/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>17</sup> Assemblée de l'UEO, Recommandation n°724, « *Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD* », document A/1816, 3 juin 2003, rapporteur : Mme Katseli.

<sup>18</sup> Initiée par la Déclaration de Mayence du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense du 9 juin 2000.

<sup>19</sup> Assemblée de l'UEO, Recommandation n°741 « *sur l'Europe de la défense : unir et renforcer les capacités nationales et européennes* », 3 décembre 2003.

interarmées et multinational, en vue de promouvoir une formation plus poussée des officiers et d'élaborer une approche commune pour le traitement civil et militaire des opérations conduites dans le cadre de la PESD ».

Le Collège Européen de Sécurité et de Défense, symbole concret de la formation d'une culture européenne en matière de défense, a effectivement vu le jour lors du Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003<sup>20</sup> et avec l'action commune 2005/575/PESC du Conseil du 18 juillet 2005 « instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD) »<sup>21</sup>. Le CESD s'était ainsi vu confier l'objectif large de « renforcer la culture européenne en matière de défense », et plus spécifiquement :

- de former pour en disposer, un personnel qualifié dans ces matières,
- de promouvoir une meilleure compréhension de la PESD dans la PESC,
- de former des personnels compétents dans ces matières européennes pour les administrations nationales,
- et de créer une synergie de réseau entre les différents participants et intervenants<sup>22</sup>.

Il permet ainsi à une soixantaine de participants désignés par les Etats membres — civils ou militaires dans la limite de 2 par Etat — ainsi que par des pays candidats à l'adhésion ou du « voisinage » de l'Union, de se familiariser avec les mécanismes et valeurs de la PESD.

Les cours « *high level* » durent une année, découpée en 5 « modules résidentiels » d'une semaine. Ils se déroulent dans des écoles participant au réseau éducatif du CESD et situées dans différentes capitales ou villes à grande importance européenne. Ils sont complétés par des cours distribués en ligne. La première session s'est tenue durant l'année académique 2005-2006.

Un autre stage d'une semaine, appelé « *Orientation course* » permet à des auditeurs civils et militaires de bénéficier d'une formation courte et stratégique à la PESD.

Les enseignements abordent surtout les relations entre les aspects civils et militaires, non seulement au niveau des publics concernés mais également dans leur contenu<sup>23</sup>. La compréhension mutuelle entre les différents acteurs et la gestion des capacités et opérations, en tant que domaine d'étude, semblent témoigner de l'extrême importance que revêtent, au sein de la PESD, la dimension civile et ses imbrications étroites avec les compétences militaires. L'aspect civil n'est pas nécessairement cantonné à la dimension « Etat de droit » : des exercices sont organisés dans le cadre de ces cursus pour démontrer l'importance de la participation civile dans cette politique post-moderne. Des spécialisations sont même proposées à des civils pour se former au rôle qui pourrait être le leur, notamment pour le rétablissement de l'Etat de droit, dans des missions extérieures de l'Union mais également de l'ONU et de l'OSCE. L'Union pouvant être appelée à agir dans un cadre onusien, par exemple, la flexibilité est une valeur promue par ces enseignements. Un rapport sur les besoins de formation des cadres civils à ces missions devait d'ailleurs être établi en 2007, en partenariat avec la Commission<sup>24</sup>.

Le CESD offre une formation qui peut ensuite être complétée par d'autres institutions, Etats membres ou instituts communautaires comme le Collège Européen de Police (CEPOL). Il peut également agir comme une autorité de certification d'assurance qualité pour des formations délivrées par un Etat membre seul. En revanche, les missions du CESD ne concernent pas le niveau de base de la formation des officiers, sous réserve d'évolution ultérieure.

---

<sup>20</sup> Il faut noter que c'est également lors de ce Conseil qu'un consensus s'est dégagé quant aux objectifs stratégiques de l'Union mis sur le papier le 12 décembre suivant.

<sup>21</sup> Publié au JO L 194 du 26.7.2005 p.15.

<sup>22</sup> Un Alumni a d'ailleurs été récemment créé à cette fin.

<sup>23</sup> Le programme pour l'année 2007-2008 est disponible en ligne (vérifié le 10/04/08) : <http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=1382&lang=fr&mode=g>

<sup>24</sup> « Rapport annuel du Parlement au conseil européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, y compris leurs implications financières », doc10314/06, 8 juin 2006.

Un parallèle entre la mise en place du CESD et celle du *NATO Defense College* de Rome (NDC) peut être fait. Le NDC, créé en 1951, vise également à former des personnels — hauts responsables civils et militaires — en vue de leur participation à des missions de l'OTAN, et à promouvoir la recherche et la collaboration scientifiques. Les sessions durent 6 mois. Le NDC est un élément important dans la construction de la « culture otanienne » dont le CESD aura à s'inspirer pour assurer le succès de la PESD.

Enfin, le CESD est à distinguer de l'expérience du *Baltic Defense College*<sup>25</sup> (BDC). Celui-ci organise la formation continuée des officiers des trois Etats baltes, en une année : « *Army intermediate command and staff course* ». Cependant, si le cadre est multinational, il n'a pas de vocation européenne au sens PESD mais plutôt une vocation régionale. Les enseignements en matière de sécurité internationale qui y sont donnés tournent d'ailleurs pratiquement tous autour des missions et du cadre OTAN.

Des avancées dans la multinationalisation des formations sont souvent initiées par des groupes d'Etats dans une logique de « noyaux durs ». Le couple franco-allemand, aidé par une structure propre, le Conseil franco-allemand de sécurité et de défense - créé en 1963 - est à l'origine de projets d'intégration pour les formations de leurs officiers nationaux. Ainsi, le Conseil, dans une proposition en date du 12 octobre 2006<sup>26</sup>, projette une mise en commun de modules de formation des officiers de la Marine entre les écoles navales. D'autre part, une proposition française visant à la création d'une « flotte - école européenne » — basée sur le modèle de formation à bord de la *Jeanne d'Arc*<sup>27</sup> —, dont les coûts seraient supportés collectivement par les Etats participants, demeure. Cependant, même du point de vue des participants potentiels, le projet ne rallie pas le consensus souhaitable pour sa mise en oeuvre. Il est avancé, entre autres, que la socialisation à la mer, étape importante de la formation d'un officier de Marine, ne peut se faire efficacement que dans la langue maternelle et non en anglais<sup>28</sup>, qui serait pourtant nécessaire en cas de formation multinationale. Au niveau de la formation des pilotes, l'intégration est aujourd'hui largement réussie grâce à la mise en commun de moyens, notamment pour la formation des pilotes d'hélicoptères entre l'Allemagne et la France, et pour la formation de tous les pilotes entre la Belgique et la France. Par ailleurs, la France et l'Allemagne ont déjà procédé à l'envoi réciproque d'étudiants des écoles de Terre (depuis 2006) et de Marine (depuis 1993) pour suivre le cursus complet de la formation d'officier dans l'autre langue.

## **B - L'émergence d'une « culture PESD », un référentiel commun ?**

Plus que l'ensemble des procédures et institutionnalisations de la décision - qui concerneront plutôt l'opportunité et le contenu de la formation d'un officier dans le contexte PESD/PSDC - ce sont les références à d'éventuelles « valeurs » de la PESD qui dessineront les contours de l'éducation européenne du militaire. Sont-elles clairement identifiables pour autant ? Le champ des valeurs, recoupant les préoccupations de sciences diverses, privilégie une approche interdisciplinaire au sein de notre étude.

### ***I L'approche politico-juridique des « valeurs » de la PESD***

Les valeurs de l'Union sont reprises par le Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, dans l'article 1 bis : *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Cependant, les valeurs relatives à l'action extérieure de l'Union, apparaissent différemment dans leur libellé<sup>29</sup> :

<sup>25</sup> <http://www.bdcoll.eu/index.php> (vérifié le 10/04/08).

<sup>26</sup> Déclaration du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, 12 octobre 2006.

<sup>27</sup> La *Jeanne d'Arc* est le navire militaire réservé par la Marine française à la formation de dernière année des officiers de marine français. Les officiers embarqués effectuent alors un tour du monde comme formation pratique.

<sup>28</sup> « Rapport d'information de l'Assemblée Nationale française sur la formation des cadres dans les écoles militaires », présenté par M. Jérôme Rivière, Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, 26 mars 2003.

<sup>29</sup> Chapitre 1, Article 10.A §1

*L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international.*

La sémantique joue un rôle prépondérant dans les valeurs de la PESD : ce qui est explicité comme une « valeur » à l'intérieur de l'Union – article 1 bis – devient un « principe » s'agissant de l'action extérieure – article 10A. On ne peut donc procéder à un débat hiérarchique entre valeurs et principes car les contenus se recoupent largement. Ainsi, André Dumoulin préfère concentrer l'attention autour de la « recherche d'une éthique »<sup>30</sup> de la PESD. Selon lui, « le rapport entre valeurs, droit et usage de la force reste et restera toujours délicat car, derrière ces mots, se cachent l'homme et son vécu, l'homme et ses valeurs, l'homme et sa propre mort ». Il préfère en conséquence recentrer le débat sur ce qui caractérise la mission de combat dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense et en dégager des « principes directeurs ». Ainsi, un concept du « moindre mort » peut se dégager de l'expérience d'engagement des forces dans le contexte européen<sup>31</sup>.

Au niveau stratégique, en relation avec le consensus de décembre 2003 et la paternité de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, l'Union en action s'inscrit dans une logique annoncée de reconstruction — déminage, consolidation de la paix, Etat de droit — et non plus seulement de « paralysie destruction », qui était plus présente dans la logique purement nationale des armées. Les civils, de manière logique, s'investiront plus dans cette configuration. D'une manière générale et dans une logique PESD, il semble que « l'Ethos pragmatique (le risque) prend le pas sur le patriotisme classique (héroïsme) »<sup>32</sup>. Dans l'idée de projection de ses « valeurs », la politique de sécurité de l'Union aurait une mission civilisatrice dans le sens où « l'assimilation des normes, valeurs et usages, à savoir le point de rencontre entre l'éthique, le droit et la politique, pourrait, à l'avenir, être un des indicateurs pour distinguer les comportements “civilisés” de ceux qui ne le sont pas »<sup>33</sup>.

Selon Sylvain Dufeu<sup>34</sup>, qui concentre son analyse sur l'identification de ces valeurs, « l'Europe d'aujourd'hui ne met pas seulement en avant le droit international et le multilatéralisme parce qu'elle croit en ces valeurs, mais elle le fait aussi parce qu'elle ne croit plus en elle-même, en sa capacité, ou en son droit à peser dans les affaires du monde »<sup>35</sup>. On ne pourrait donc se fier au seul discours descriptif des « valeurs », car il faudrait absolument le recouper avec la réalité politique environnante. Il donne cependant un début d'explication à la difficile construction de la PESD *vis-à-vis* de l'indispensable partenaire américain en affirmant que l'Amérique fonde davantage son universalisme — rapport à l'extérieur — sur le sentiment et son nationalisme — rapport à son intérieur — sur la raison. Il suppose de manière très intéressante que l'Europe, en tant qu'entité en construction, fonderait ces deux dimensions en sens inverse : un universalisme raisonné et un nationalisme sentimental<sup>36</sup>. Il paraît effectivement très réaliste de relier l'idée de nationalisme au développement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, car celle-ci est à la fois la cause et la conséquence du « dépassement des anciennes valeurs liées à l'Etat-Nation »<sup>37</sup>. Elle permet à l'Etat souverain de ne plus seulement se soucier de sa sécurité individuelle mais de l'exercer dans le cadre collectif. C'est également ce dépassement qui en a permis l'émergence.

---

<sup>30</sup> André Dumoulin, Valeurs et politique européenne de défense, *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.

<sup>31</sup> André Dumoulin, *Le zéro-mort, le moindre mort : vers une assimilation européenne ?*, Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne, n° 469, juin 2003. André Dumoulin estime que le déroulement des missions modernes, avec l'utilisation des moyens technologiques à disposition, est caractérisé par la recherche d'une létalité réduite pour les contingents déployés. La protection de la vie est vue comme une donnée caractéristique de la culture des sociétés modernes qui doit être transposée dans l'emploi de la force en considérant toutefois que l'assurance du « zéro-mort » ne peut être réalistement obtenue.

<sup>32</sup> André Dumoulin, Raphaël Mathieu, Gordon Sarlet, op. cit, p.380-392.

<sup>33</sup> André Dumoulin, Valeurs et politique européenne de défense, *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.

<sup>34</sup> Sylvain Dufeu, Valeurs et constitutions européennes, *Une identité politique entre deux mythes : universalisme et frontière*, Questions contemporaines, L'Harmattan, 2005

<sup>35</sup> Ibidem, p.50

<sup>36</sup> Ibidem, p.48

<sup>37</sup> Philippe Manigart in André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique, Bruxelles, Bruylant, 2003.

Sonia Lucarelli et Roberto Menotti<sup>38</sup> font également cette distinction entre la projection de l'identité de la PESD/PSDC à l'extérieur avec celle de la conscience vis-à-vis de l'intérieur de l'Union : « *Inside, a sort of zero tolerance policy has been asserted – though only by trial and error – and values are systematically enforced by all available means. Outside, compromises are the rule and values are subordinated to the art of the possible – politics as the pragmatic matching of means and ends depending on circumstances* »<sup>39</sup>. Ils dégagent de cette assertion trois défis de la PESD/PESD par rapport à la projection de ses « valeurs » :

- certaines formes coercitives d'action, comme les actions préventives, sont exclues. Cela pose problème dans la mesure où l'Union manque de moyens si elle n'a pas recours au partenaire américain, et que celui-ci pratique ce genre d'actions de forces comme pendant l'invasion de l'Irak en 2003 ;
- la dynamique politique est particulière et explique que les valeurs aient été reprécisées d'une certaine manière concernant le recours à la force. A une Amérique très Hobbesienne dans ses visions s'oppose une projection Kantienne de l'Europe, ponctuée par l'intérêt et limitée à son voisinage<sup>40</sup>,
- cette dynamique politique particulière pousse graduellement l'Union à accepter une notion plus large du principe d'intervention. Le rôle qu'elle ambitionne de jouer à travers les missions qu'elle s'est fixées, est susceptible de la contraindre à ajuster le spectre de son action.

C'est justement cette dernière observation qui a pu être vérifiée dans l'élaboration du Traité de Lisbonne avec l'intégration juridique d'un *article V*<sup>41</sup>. L'Union a ainsi fait preuve d'originalité politique alors que les prédispositions dans les politiques nationales de défense ne sont pas, à l'heure actuelle, rencontrées universellement.

## ***II L'approche sociologique***

Selon Philippe Manigart, une définition de ces valeurs, non codifiées, est difficile car « trop préciser reviendrait à exclure »<sup>42</sup>.

En 2003, des études sociologiques réalisées par Philippe Manigart<sup>43</sup> démontrent, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle belge, que les citoyens considèrent que l'idée d'une PESD opérationnelle serait mieux à même d'assurer la sécurité de l'Europe que l'OTAN, et qu'elle représente à ce titre l'avenir des forces armées. En revanche, si les missions Petersberg sont pratiquement assimilées par le public, le rôle traditionnel des forces nationales — défense du territoire — est vu comme essentiel. Sur ce point, il faut noter que les études existantes ont pour beaucoup été menées avant l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale qui, eux, sont traditionnellement tournés vers la garantie atlantiste de la sécurité. Par ailleurs, au niveau décisionnel, c'est le mode de fonctionnement le moins fédéraliste — les Etats ne sont liés que par leur seule volonté — qui est privilégié par l'opinion. Les dispositions retenues à Helsinki<sup>44</sup> n'emportent pas l'adhésion générale mais l'idée d'une force supranationale — et non plus seulement transnationale — existant à côté des forces nationales retient l'attention des citoyens. Concernant l'observation de clivages éventuels, il faut remarquer que, de manière générale, les citoyens sont plus favorables à la PESD dans les pays fondateurs

---

<sup>38</sup> Sonia Lucarelli, Roberto Menotti, « *The use of force as coercive intervention : The conflicting values of the European Union's external action* », in Sonia Lucarelli et Ian Manners (Eds), *Values and Principles in European Union's Foreign Policy*, Routledge, 2006.

<sup>39</sup> Ibidem, p.160

<sup>40</sup> Nous pourrions objecter à ce principe qui voudrait que la PESD n'agisse principalement que dans un cadre limité géographiquement ou historiquement, si l'on tient compte des rapports post-coloniaux, par des exceptions notables comme l'envoi de moyens européens à Aceh en Indonésie.

<sup>41</sup> Les « Article V » du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Traité de Bruxelles (UEO) sont les articles relatifs à la sécurité collective exercée dans le cadre de ces organisations.

<sup>42</sup> Philippe Manigart in André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

<sup>43</sup> Idem.

<sup>44</sup> *Des forces armées nationales mises à disposition d'actions de l'Union.*

des Communautés<sup>45</sup>. Cette dernière observation devrait logiquement se confirmer, voire s'accroître, avec l'étude des conséquences de l'élargissement de 2004-2007 sur l'opinion européenne.

Concernant leur mode de formation, les études rapportent que les officiers et futurs officiers sont largement favorables à une éducation partiellement ou même exclusivement donnée dans une enceinte supranationale.

### C - PESD et éducation des officiers militaires : un échange « win-win » ?

L'enseignement et les politiques, de manière générale, sont intégrés dans un double processus d'interaction. L'enseignement est, en tant que vecteur de connaissance, le reflet du dynamisme de la chose publique et il ne peut avoir lui-même de substance s'il ne vise pas la préparation de l'avenir des politiques, la formation des futurs acteurs de cette politique. C'est logiquement dans l'éducation supérieure, de niveau universitaire, qu'il faut voir le terrain le plus adéquat pour l'apprentissage des mécanismes politiques. En effet, l'approfondissement nécessaire des connaissances en la matière impose de plonger au cœur des problématiques abordées. La sociologie s'applique à démontrer le rôle socioprofessionnel du milieu « universitaire »<sup>46</sup> et nous renverrons à cet effet le lecteur intéressé vers la littérature adéquate et pléthorique<sup>47</sup> en la matière. L'enseignement au sein des institutions spécialisées se doit donc d'être en adéquation constante avec la réalité de la matière étudiée, ce qui, quand cela est possible, est finalement caractérisé et symbolisé par l'activité de recherche menée en leur sein, par les étudiants, les chercheurs et le personnel enseignant. Réalité et préparation des « élites » sont les deux vecteurs d'intégration de la politique et de l'enseignement.

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense, probable future Politique de Sécurité et de Défense Commune est, comme nous l'avons vu, de plus en plus complexe et demandeuse de rationalisation politique : complémentarité d'acteurs civils et militaires, prééminence de la démarche diplomatique sur l'emploi de la force brute, synchronisation des politiques, compréhension mutuelle des acteurs, etc. Les institutions de formation à cette politique seront, par essence, les écoles, académies et universités formant les futurs officiers militaires car le principe de la PESD est que le recours à la force est nécessaire. Les institutions civiles d'enseignement supérieur ont également un rôle à jouer dans cette formation aux mécanismes PESD car, comme nous l'avons mentionné, le recours à des instruments civils — notamment dans le rétablissement de l'Etat de droit — est de plus en plus nécessaire. Il ne constitue cependant pas le principe même de cette politique.

La PESD étant caractérisée par la logique intergouvernementale, c'est au cœur de la formation nationale des officiers de l'Union européenne qu'il nous faudra plonger afin de préciser des visions de l'apprentissage de la PESD. C'est de l'étude des modes de formation de la future élite militaire, d'où émergeront les indices nécessaires pour définir une culture nationale de la défense, que nous pourrions donc dégager une stratégie de formation à la PESD dans un environnement propice. Le processus de socialisation des futurs officiers militaires européens, au sein de leurs institutions nationales respectives, a été analysé de façon comparative dans des études sociologiques, dont celle d'Alex Alber<sup>48</sup>, et laisse présager l'importance croissante du sentiment européen dans la formation : « *détotalitarisation* » des processus de socialisation militaire vers une plus grande ouverture sur l'extérieur, académisation des cursus, harmonisation des structures de l'enseignement, etc.

---

<sup>45</sup> L'Eurobaromètre 66, dont la publication est à venir pour septembre 2007, démontre néanmoins que le soutien affiché à la PESD est plus fort dans les 10 « nouveaux entrants » (84%) que dans l'UE 15 (73%). L'UE est vue comme plus à même de gérer la politique de défense européenne que les gouvernements nationaux ou l'OTAN (49% , 21% et 17% respectivement). Seuls l'Irlande et le Danemark ne posent pas l'UE comme premier choix. Pourtant, dans la prise de décision, l'UE 15 est plus favorable à une gestion européenne de la politique (50%) que dans les 10 « nouveaux » (46%).

<sup>46</sup> Sous-entendu l'éducation de niveau supérieur à vocation professionnelle.

<sup>47</sup> Voir par exemple : Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement », Ed. de Minuit, coll. Le sens commun, Paris 1970 ; Muriel Darmon, La socialisation, Armand Colin, coll. 128, Paris, 2006 ; Claude Dubar, Pierre Tripier, Sociologie des professions, Armand Colin, Paris, 1998 ; Keith Mac Donald, Sociology of the Professions, Sage, Londres, 1995.

<sup>48</sup> Alex Alber, op. cit.

Quelle conception retenir pour l'éducation des officiers militaires européens dans une école ou académie nationale ? L'enjeu de formation européenne doit en effet être concilié avec l'apprentissage des missions nationales des armées. L'équilibre patiemment trouvé ne pourrait vraisemblablement pas être transposé d'une armée à une autre.

Le passage d'une armée traditionnelle — basée sur la conscription — à une armée post-moderne — professionnelle — est allée de pair avec la redéfinition des missions des forces armées dans le contexte européen. L'officier n'est plus vu seulement comme le soldat d'élite mais également, et de plus en plus, comme un être de raison, un « *scholar-soldier* » ou un « *soldier-statesman* »<sup>49</sup>. Au vu de la diversité des tâches qui caractérise la mission de l'officier européen moderne, un choix s'est imposé aux écoles et académies nationales : ajouter ces nouvelles matières à leurs cursus ou opérer une refonte de leurs enseignements militaires dans le sens d'une plus grande flexibilité opérationnelle. Ainsi, deux modèles de formation ont pu être opposés : le modèle dit de « Sparte », insistant sur la formation militaire de l'officier, et le modèle dit « d'Athènes », qui privilégie la formation académique de l'officier<sup>50</sup>.

Porter un jugement de valeur sur ces deux modèles reviendrait quelque peu à nier les spécificités nationales, souvent héritées de l'histoire militaire d'un pays. Néanmoins, la dynamique générale et actuelle semble aller dans le sens du second modèle. Comme vu plus haut, en effet, il semble que les officiers et les citoyens aient intégré les missions Petersberg comme attributs de la sécurité européenne. Les écoles d'officiers auront pour mission essentielle de former ces futurs cadres à la flexibilité qui doit être la leur dans ce contexte : flexibilité dans leurs missions, flexibilité dans leurs rapports professionnels avec la société civile.

---

<sup>49</sup> Moskos et Burk, cités par Philippe Manigart in Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, Netherlands Annual Review of Military Studies, 2003.

<sup>50</sup> Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, Netherlands Annual Review of Military Studies, 2003.

*Lors d'une rencontre à l'Institut de Sécurité de l'Union Européenne (IESUE) à Paris le 11 mai 2007, les chercheurs MM. Giovanni Grevi, Daniel Keboane et Gustav Lindström nous ont fait part de leur vision concernant le rapport entre les perspectives d'évolution de la PESD et les politiques de formation initiale des officiers européens.*

*Selon eux, la politique actuelle de formation aux problématiques PESD s'adresse plus particulièrement aux officiers-élèves de la formation continuée en raison de leur expérience préalable des réalités des opérations multilatérales. La conscience des **flexibilités** opérationnelles de ce public explique également le fait que l'Union développe progressivement dans ce cadre la formation combinée entre civils – magistrats notamment pour les missions de rétablissement de l'Etat de droit - et militaires qui pourraient agir dans le cadre de la PESD.*

*Néanmoins, un enseignement de la PESD au niveau de la formation initiale permettrait d'introduire la dimension européenne de la défense dans le corpus de connaissances du futur officier.*

*Deux axes, formel et normatif, peuvent être dégagés à cet égard.*

*L'axe formel revient à inculquer à ces élèves la **conscience** du rôle qui sera le leur dans la PESD et des interactions qu'ils seront amenés à connaître avec d'autres acteurs, notamment civils. D'ailleurs, ces acteurs pourraient, dans l'idéal, être invités à rejoindre une telle expérience. La « flexibilité » devrait alors être placée au centre de l'esprit de cette formation et il doit être tenu compte des expériences européennes dans les enjeux d'enseignement comme le programme Erasmus-Socrates car celles-ci représentent un précédent utile sur lequel pourrait s'appuyer une telle formation.*

*L'axe normatif concerne le **contenu** d'une formation à la PESD. Cette politique européenne n'est en effet ni figée, ni aboutie, et recoupe l'intervention d'acteurs autres qu'européens ou des problématiques qui ne relèvent pas exclusivement de l'action militaire. La PESD est une affaire de sécurité et pas uniquement de défense. Certaines notions comme la « lutte contre la criminalité », les « opérations internationales » ou la « logique de communication » revêtent des significations particulières dans un cadre européen qu'elles n'ont pas dans un cadre onusien, par exemple. Une diffusion académique de l'esprit qui a entouré la Stratégie de l'Union de décembre 2003 permettrait d'introduire ces réalités dans l'image du futur officier européen.*

*Plus que des procédures et des instruments, c'est donc une lecture et une compréhension de la PESD qui doivent être placées au centre de la vision d'une formation à la PESD pour les officiers-élèves.*

Une « culture européenne de la sécurité » est effectivement en développement et les instruments nationaux de diffusion de cette culture sont encore à préciser. Il faut toutefois, comme pour toute acculturation, trouver les mécanismes qui permettront d'expliquer ce contexte européen plutôt que de l'imposer dans la formation des futurs officiers<sup>51</sup>. Comme le suggère l'encadré ci-dessus, deux voies doivent être distinguées dans la réflexion de notre étude : l'axe formel qui vise à faire émerger un sentiment d'appartenance à un groupe de référence commun, et l'axe normatif qui a pour objet direct la transmission d'un savoir. Ces deux axes déjà suggérés dans le discours de Javier Solana à l'ERM serviront, dans notre étude, de fil d'Ariane aux démarches comparative et prospective.

---

<sup>51</sup> Niagalé Bagayoko-Penone, Les officiers français et la construction européenne : l'europanisation du point de vue des acteurs de la défense, *Les Documents de C2SD*, n°77, pp. 132-134. L'auteur note que certains officiers ont pu s'opposer radicalement aux discours proeuropéens qui leur étaient présentés, l'analysant comme de la propagande, là où l'information sur les faits européens était attendue.

## 2 - L'ECOLE ROYALE MILITAIRE DE BELGIQUE : AU CŒUR DES REALITES EUROPEENNES

L'Ecole royale militaire possède une longue tradition d'ouverture vers le continent qui explique la prédisposition européenne de son organisation actuelle. Selon Alex Alber, « l'avance qu'elle a prise dans le domaine académique lui permettra peut-être d'être en position de jouer un rôle fédérateur, en accueillant des élèves officiers de toute l'Europe »<sup>52</sup>. L'Europe influence l'ERM et celle-ci est en mesure d'agir sur le destin de l'Europe grâce à son enseignement et sa propension à s'ouvrir sur l'extérieur. Des défis subsistent concernant le rôle qu'elle pourrait jouer dans la Politique Européenne de Sécurité et de Défense.

### A - Situation et organisation de l'Ecole royale militaire

L'Ecole royale militaire est un « établissement militaire d'enseignement supérieur, chargé de la formation académique, militaire, sportive et caractérielle des élèves »<sup>53</sup> fondé en 1834 peu après l'indépendance de l'Etat belge<sup>54</sup> et la structuration d'une armée nationale. A sa création, la mise en place de la division « Artillerie Génie » est inspirée du modèle de l'Ecole Polytechnique française dont était issu le lieutenant-colonel de l'armée française, Jean Jacques Edouard Chapelié, qui présida à sa fondation et devint le premier commandant de l'histoire de l'Ecole (1834-1863). La devise de l'ERM, *Rege Duce, pro jure et honore*, (« servir la Patrie et le Roi, avec honneur et justice ») rappelle l'attachement de l'Ecole à la monarchie constitutionnelle et à l'unité politique du pays.

D'abord située rue de Namur, transférée ensuite en 1874 à l'Abbaye de la Cambre, l'Ecole est depuis 1909 installée avenue de la Renaissance. Cette situation lui confère un avantage géographique majeur. L'Ecole se trouve en effet proche du siège du gouvernement belge en lisière du quartier des institutions européennes : à 500 m de la Commission et du Conseil, à 100 m des bâtiments de l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE) et ceux, provisoires, du Collège Européen de Sécurité et de Défense, à proximité de l'OTAN et du SHAPE. Elle est également en elle-même un symbole de l'unité de la Belgique non seulement par son caractère fédéral<sup>55</sup> mais également par le régime bi-linguistique qui régit son enseignement<sup>56</sup>.

Elle est une école dite « *joint* », c'est-à-dire formant les officiers de toutes les composantes de l'Armée : Terre, Marine, Air et Médicale. La Seconde Guerre mondiale avait en effet fait apparaître des besoins d'enseignement similaires pour les officiers de l'Air et de la Marine : il fut décidé de réunir ces formations dans les mêmes murs. Depuis 2006, l'Ecole royale militaire assure également la formation continuée des officiers<sup>57</sup>, confiée anciennement à l'Institut Royal Supérieur de Défense<sup>58</sup>. L'ERM constitue aujourd'hui l'école des officiers en Belgique.

Selon les prescriptions de la loi du 22 mars 2001, l'Ecole royale militaire comporte une faculté Polytechnique et une faculté des Sciences Sociales et Militaires<sup>59</sup>. Les formations de base et continuée sont pilotées, depuis 2006-2007, par deux directions. Les cours sont donnés par le personnel enseignant permanent des deux

---

<sup>52</sup> Alex Alber, op. cit, p.271

<sup>53</sup> Loi du 1<sup>er</sup> août 2006, Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l'Ecole royale militaire, Moniteur Belge, 28 août 2006.

<sup>54</sup> Proclamation d'indépendance du 4 octobre 1830.

<sup>55</sup> L'Ecole royale militaire est sous l'autorité du ministère fédéral de la Défense et non pas des communautés linguistiques comme il c'est le cas pour tous les autres établissements d'enseignement supérieur de Belgique.

<sup>56</sup> Depuis la Loi du 30 juillet 1938, le bilinguisme (français et néerlandais) est systématisé et les candidats à l'entrée sont soumis à des tests de maîtrise de la seconde langue.

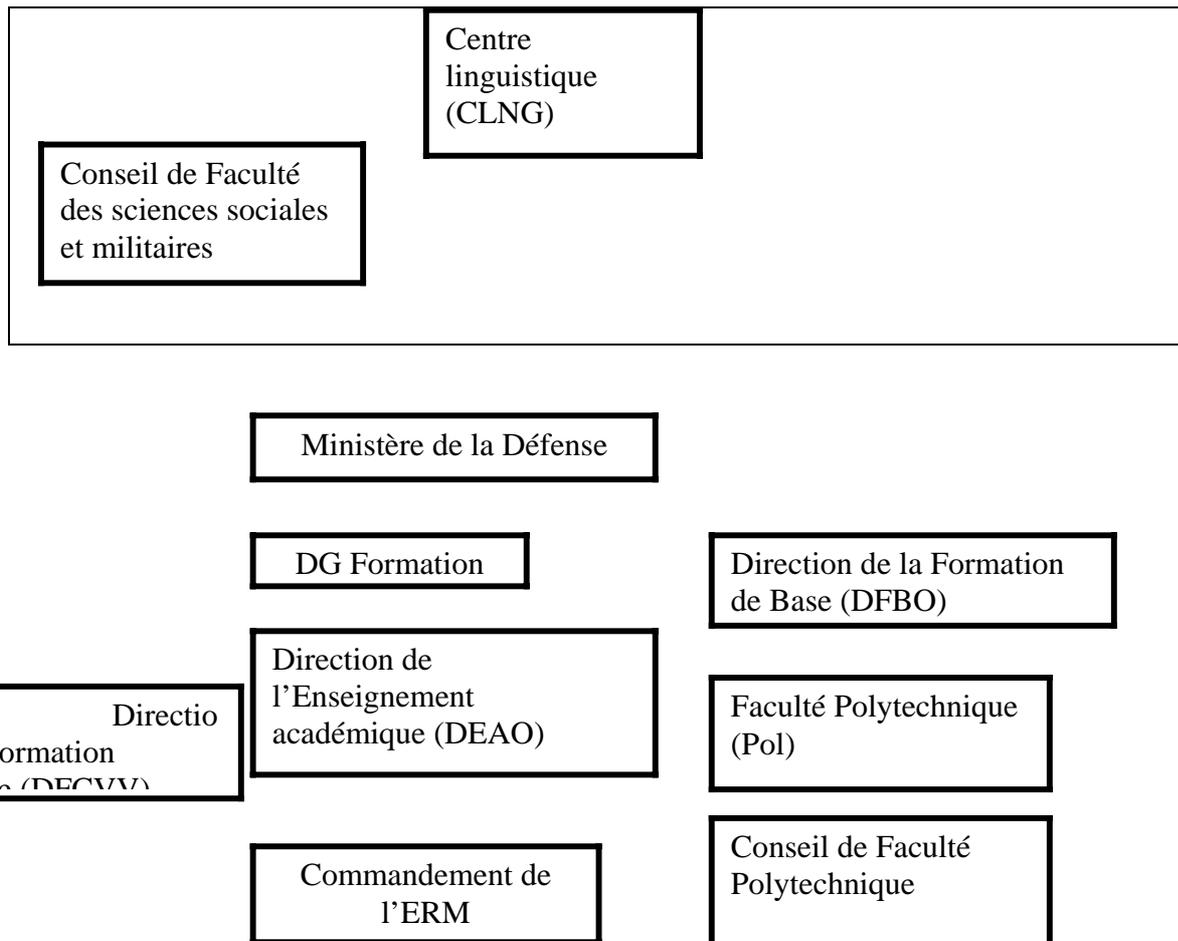
<sup>57</sup> « officiers-stagiaires » en opposition aux « élèves-officiers » et « officiers-élèves » que sont les cadets, en formation initiale.

<sup>58</sup> L'Institut Royal Supérieur de Défense, qui contribue encore à la formation continuée des officiers, est devenu un « centre de réflexion dans le domaine de la sécurité et de la défense et une interface scientifique et technologique ». Voir : <http://www.mil.be/rdc/subject/index.asp?LAN=fr&ID=428&page=2> (vérifié le 6/10/08).

<sup>59</sup> Voir organigramme ci-dessous.

facultés<sup>60</sup> et des intervenants extérieurs. A côté de ces deux facultés se trouve un « troisième pilier », le centre linguistique, composé des quatre départements de français, néerlandais, anglais, allemand.

Figure 1 : Structure organisationnelle de l'enseignement académique à l'ERM



La faculté Polytechnique (POL) réunit les enseignements des principales sciences de l'ingénieur et est organisée en départements académiques qui abritent des chaires : département de Mathématiques,

- département de Physique,
- département de Chimie,

<sup>60</sup> 125 enseignants environ pour la totalité du personnel de l'ERM.

- département Systèmes d'armes et Balistique,
- département de Construction,
- département de Mécanique,
- département de Communication Information System and Sensors (CISS) : chaires d'Electricité, de Télécommunications, d'Informatique, d'Astronomie, de Géodésie, de Topographie, d'Opto-électronique – micro-ondes – radar.

La faculté des Sciences Sociales et Militaires (SSMW) regroupe les enseignements en sciences humaines, sociales, économiques selon une organisation similaire :

- département des Sciences du Comportement (chaires de Droit, Philosophie, Psychologie, Sociologie) ;
- département d'Economie, Management et Leadership ;
- département d'Histoire et de Géographie militaires ;
- département Sécurité et Défense ;
- et un département « Opérations » (Joint, Land, Air, Marine, Medical).

## **B -Un enseignement académique moderne**

Le contexte européen de la politique de Défense pose la difficile question de l'équilibre entre les savoirs académiques et la préparation militaire. L'Ecole royale militaire a su trouver son équilibre pédagogique et fonder son identité par un enseignement favorablement orienté vers le caractère académique de sa formation.

L'Ecole royale militaire, comme mentionné plus haut, occupe une place particulière dans le schéma organisationnel de l'enseignement supérieur en Belgique. Elle est en quelque sorte la seule école « fédérale », placée sous l'autorité du ministre de la Défense, alors que les établissements d'enseignement supérieur en Belgique sont placés sous la responsabilité des Communautés<sup>61</sup>.

### ***I Calendrier de l'enseignement***

Les années académiques à l'ERM sont organisées pratiquement de la même manière à tous les niveaux d'étude<sup>62</sup>.

La première année de formation de base, celle de l'entrée à l'ERM, est quelque peu différente des suivantes dans la mesure où les tests d'aptitude sont conduits durant l'été, en vue du recrutement. Ainsi, de mi-août à l'avant-dernière semaine de septembre les candidats ayant réussi les tests physiques, psychotechniques et académiques partent en formation militaire de base. Les candidats jugés aptes à devenir officiers entament ensuite leur cursus académique par un premier semestre qui s'achève fin décembre, aux vacances de Noël. Les autres années commencent leur premier semestre dès la première semaine de septembre. Des examens de connaissance ont lieu durant les trois premières semaines de janvier, et sont suivis par un camp d'hiver de deux semaines. Le second semestre académique reprend mi-février jusque fin mai, une semaine de congé étant octroyée à l'occasion des vacances de Pâques. Il est à noter qu'en seconde année<sup>63</sup> les élèves ont un contrôle de la maîtrise de leur seconde langue nationale – français ou néerlandais, selon – à la mi-mai. Le mois de juin est ensuite entièrement dédié au contrôle des connaissances académiques. Pendant les années de bachelor, les candidats pilotes et les candidats officiers de pont de la Composante maritime partent ensuite pour quatre semaines, au sein de leurs composantes respectives. Les autres élèves-officiers participent à une période de camp organisée par l'ERM. Après le choix de la composante, c'est-à-dire, pendant les années de

<sup>61</sup> Il existe trois Communautés en Belgique qui correspondent aux communautés linguistiques reconnues : germanophone, flamande et française.

<sup>62</sup> Voir annexe 1.

<sup>63</sup> 2 Ba (Bachelor) SSMW et 2 Ba Pol sur le calendrier en annexe 1.

master, les officiers-élèves des Composantes aérienne et maritime rejoignent leurs composantes tandis que ceux des Composantes terrestre et médicale participent à une période de camp organisée par l'ERM<sup>64</sup>. Le mois d'août, enfin, est libéré pour les congés scolaires.

Les cadets, en dehors du fait qu'ils vivent en internat dans les murs de l'Ecole royale militaire, vivent donc leur scolarité à peu près au même rythme que leurs homologues civils.

## ***II Intégration du Processus de Bologne***

Au terme de la loi du 25 novembre 2004<sup>65</sup> qui intègre le Processus de Bologne à l'ERM « peuvent porter le titre de bachelier en sciences de l'ingénieur ou en sciences sociales et militaires ou de master en sciences de l'ingénieur ou de master ès arts en sciences sociales et militaires ou de master en sciences de l'ingénieur militaire ou de master ès arts en sciences politiques et militaires ou de master ès arts en administration publique et militaire, ou de docteur en sciences appliquées ou de docteur en sciences sociales et militaires, ceux qui ont obtenu les diplômes de ces grades à l'Ecole royale militaire ». Depuis lors, les trois cycles Bachelor - Master - Doctorat sont ouverts aux futurs officiers<sup>66</sup>. Progressivement ces diplômes sont mis en place effectivement dans les cursus.

Deux bachelors sont d'ores et déjà organisés, respectivement au sein de chaque faculté :

- bachelor en Sciences sociales et militaires,
- bachelor en Sciences de l'ingénieur.

La Faculté des Sciences sociales et militaire (SSMW) offre un master en cinq ans<sup>67</sup>, soit 300 ECTS<sup>68</sup>, avec deux orientations possibles :

- management et systèmes d'armes,
- sciences politiques et militaires.
- 

Un master est offert par la Faculté Polytechnique (Pol). Il est dispensé en cinq années et demi (11 semestres). Quatre spécialités sont proposées :

- mécanique,
- télécommunications,
- systèmes d'armes et
- construction.
- 

Ces derniers nécessitent 36 ECTS supplémentaires dans des matières non techniques, ce qui explique le prolongement de la scolarité d'un semestre<sup>69</sup>, pour que le polytechnicien ait les connaissances qui lui permettront d'être non seulement un technicien mais aussi un chef militaire. Les masters « polytechnique » débiteront au cours de l'année académique 2008-2009.

---

<sup>64</sup> A l'exception des candidats pilotes et du personnel pont de la Composante maritime, les autres cadets choisissent leur composante à la fin du bachelor / au début du master.

<sup>65</sup> Loi du 25 novembre 2004 publiée au Moniteur Belge le 12 décembre 2004

<sup>66</sup> Autrement appelés « élèves-officiers » durant le cursus du bachelor et « officiers-élèves » durant les cursus de master et doctorat.

<sup>67</sup> Loi du 1<sup>er</sup> Août 2006, « Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l'Ecole royale militaire », Moniteur Belge, 28 août 2006. Il est à noter que la formation en 5 ans est obligatoire pour tous les élèves ce qui a pour effet d'occulter quelque peu l'importance du Bachelor dans le cursus.

<sup>68</sup> European Credit Transfer System : prescrit par la Déclaration de Bologne, ce système permet la reconnaissance de la validation d'acquis obtenus dans une université ou autre établissement, favorisant ainsi la mobilité des étudiants.

<sup>69</sup> Les étudiants de master en Sciences sociales et militaires sont diplômés en juin alors que les étudiants en master de sciences de l'ingénieur le sont en décembre.

Il existe une école doctorale pour chaque département, à l'exception à l'heure actuelle du Département « Opérations ». Les doctorats se font toujours soit en « diplôme conjoint », c'est-à-dire un diplôme délivré par les différentes écoles ou universités dans une matière, soit en « double diplôme » quand plusieurs titres sont délivrés au diplômé, généralement un par institution concernée. La dernière solution est plus utilisée dans le cas où la matière étudiée ne correspondrait pas au même intitulé de chaire dans une autre institution.

Ainsi, la structure résolument universitaire de l'Ecole royale militaire placerait celle-ci, selon la distinction opérée plus haut, dans le modèle d'Athènes. Cela se confirme à travers certaines restructurations de cours préalablement confiés à une composante, et qui se trouvent maintenant privés de leur couleur exclusivement militaire pour être confiés aux chaires. Notamment, le cours de « Droit maritime », assuré auparavant par la composante maritime (Département Marine), s'est vu confié à la chaire de Droit de la Faculté des Sciences Sociales et Militaires.

### ***III Le contenu de l'enseignement académique de l'ERM***

Peu de cours sont entièrement dédiés à la sécurité européenne dans les programmes proposés par l'Ecole royale militaire. Cependant, comme nous l'avons mentionné auparavant, l'officier européen doit se caractériser par une certaine flexibilité. La PESD ne se substitue pas aux dispositifs mis en place par d'autres organismes de droit international, tels l'OSCE, l'ONU et dans une autre mesure l'OTAN, mais les complète. De la même façon, la PESD n'est pas une alternative aux politiques nationales de défense. On peut donc considérer que nombre d'enseignements qui ne sont pas au premier abord dédiés exclusivement à la PESD et la culture européenne de défense, peuvent néanmoins constituer une forme de vecteur culturel européen. La Direction de l'Enseignement académique projette de publier les attendus pédagogiques de chaque cours qu'elle propose, sur son site internet. Les publics intéressés peuvent par ailleurs consulter la « bible » de l'Ecole royale militaire, accessible à tous<sup>70</sup>, et regroupant toutes les informations concernant l'enseignement à l'ERM.

En première année de master polytechnique, un cours « Sécurité européenne » figure dans le tronc commun. En bachelor des sciences sociales et militaires, des aspects de la PESD se retrouvent dans les cours « Histoire des relations internationales », « Missions et organisation des forces armées », « Relations internationales ». Des cours de « Sécurité européenne » et « Organisations internationales » font partie du tronc commun des masters, qui peuvent être complétés par des modules au choix. Deux d'entre eux touchent aux « opérations militaires » et à l' « histoire », notamment celle de la sécurité et des affaires étrangères de la Belgique.

### ***IV L'enseignement de l'Ecole royale militaire et les langues***

#### **1. Enseignement des langues**

L'enseignement à l'Ecole royale militaire est donné en français et néerlandais depuis 1938. Les cours à l'ERM sont donnés dans les deux langues nationales, les élèves suivant les cours dans la langue du régime linguistique auquel ils appartiennent<sup>71</sup>. La composition des forces armées belges reflète la diversité culturelle et régionale de la Belgique en droit. Des plafonds communautaires sont imposés dans le recrutement à l'entrée de l'ERM. Ainsi, 60% des officiers entrants dans chaque composante sont originaires de la Communauté flamande et 40% environ de la Communauté française. Quelques cadets sont également issus de la Communauté germanophone de Belgique mais trop peu pour « peser » dans la balance politique.

L'objectif de la politique linguistique de l'ERM est de former des officiers qui seront bilingues — dans les deux langues nationales principales — pour pouvoir intégrer les corps d'armée à la sortie de leur

---

<sup>70</sup> La « bible » est disponible en ligne dans la documentation de la Direction de l'Enseignement académique (vérifié le 10/04/08) : <http://www.rma.ac.be/RMAdotNet/dean/default.aspx?Page=2>

<sup>71</sup> Le régime linguistique d'un cadet est déterminé par la langue qu'il a choisie comme première langue pour présenter le concours d'admission. Certains élèves peuvent également suivre une partie de leur scolarité dans la deuxième langue nationale afin d'obtenir le brevet de connaissance approfondie de celle-ci.

formation. Il s'agit également d'un corollaire de la formation au *leadership* dans la mesure où un officier parfaitement entraîné se doit de montrer l'exemple au sein de ses troupes et de se faire comprendre d'elles sans la médiation d'un traducteur.

Cette tâche est confiée au centre linguistique de l'ERM. Il fournit des enseignements de néerlandais, français, allemand (les trois langues nationales) et d'anglais.

Les langues sont donc centrales dans la formation du futur officier belge, et ce dès la procédure de recrutement : un thème, une version et une rédaction dans la seconde langue sont demandés au candidat pour évaluer ses connaissances en la matière. En deuxième année de Bachelor, l'élève-officier doit passer l'examen légal sur la connaissance effective de la deuxième langue nationale. Il dispose de quatre essais, un en deuxième année de Bachelor, deux en troisième année de Bachelor et un en première année de Master. Le passage d'une année à l'autre n'est pas conditionné par le succès à l'examen légal. En revanche, l'élève-officier ne pourra pas être commissionné au grade de sous-lieutenant aussi longtemps qu'il n'aura pas réussi cet examen. Les cours dans la seconde langue ne s'arrêtent pas systématiquement à ce niveau-là et l'apprentissage peut se poursuivre dans les années supérieures. L'anglais, seconde langue « étrangère » apprise pendant ces deux premières années, devient, dans les faits, la première après ce passage obligé.

Il faut noter que les élèves ont un choix plus large que ces seules quatre langues car ils auront la possibilité de demander à choisir parmi d'autres langues proposées par des établissements extérieurs comme l'Université Libre de Bruxelles (ULB-VUB), sous forme de cours du soir.

## 2. Enseignement en langues

La logique des enseignements en langue à l'ERM est rendue complexe par le bilinguisme de l'Ecole. Elle ne dépend d'aucune communauté et c'est donc au niveau fédéral que sa structure et son fonctionnement sont déterminés. Constituant à ce titre un symbole d'unité nationale, elle se doit de fournir ses enseignements dans les deux principales langues nationales, le français et le néerlandais, et ce pour presque chaque cours. Quelques enseignements sont toutefois dispensés en anglais depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 2 août 2002. La liste de ces cours, pour lesquels les examens peuvent être faits en langue anglaise, est tenue à jour annuellement par arrêté ministériel<sup>72</sup>. Cependant la proportion des enseignements tenus en anglais est plafonnée à 20% du total. Dans la formation de base, leur nombre est en fait limité<sup>73</sup>. Cette limitation peut être expliquée par le fait que l'ERM accueille un nombre important d'officiers étrangers, issus notamment de pays africains de tradition francophone, au titre d'une coopération diplomatique sur laquelle nous reviendrons.

La problématique des langues et de l'utilisation de l'anglais est extrêmement importante dans la recherche qui nous concerne. Un *leadership* en matière de diffusion de la culture européenne de sécurité et de défense ne pourrait passer outre l'utilisation de l'anglais, devenue la langue la plus usitée dans les affaires européennes et dans la mobilité étudiante. L'OTAN elle-même en avait fait un symbole de l'intégration des nouveaux Etats membres lors de son élargissement à l'Est<sup>74</sup>.

### *V Une culture de la qualité*

#### 1. La recherche à l'ERM

---

<sup>72</sup> Voir par exemple pour l'année académique 2006-2007 l'arrêté ministériel du 21 mars 2007 « fixant les matières qui peuvent être enseignées en anglais à l'Ecole royale militaire », Moniteur Belge, 8 mai 2007.

<sup>73</sup> Ibidem, article 1<sup>er</sup> § d) et f).

<sup>74</sup> Toutefois, la standardisation STANAG (Standardisation Agreements) de l'OTAN prend l'anglais et le français comme langues officielles de référence.

L'Ecole royale militaire a su développer la recherche scientifique en vue de l'adaptation de son enseignement aux réalités des matières dispensées<sup>75</sup>. Chaque enseignant contribue donc, par ses apports scientifiques, à la qualité de l'enseignement. L'ERM compte donc sur la mise en place d'une « masse critique » de chercheurs et de moyens mis à sa disposition en vue d'établir des pôles de recherche scientifique.

Sept pôles thématiques sont retenus à l'heure actuelle, dont quatre pour la faculté Polytechnique :

- EURATOM (participation de l'ERM au projet ITER pour un réacteur à fusion thermonucléaire contrôlée),
- Signal and Image Centre – SIC,
- Dynamic Material Behavior for Security Applications – DYMASEC,
- Mobile Intelligent Information Sensors for Security (MOBINISS) : land mobility, air mobility and sea mobility.

Et trois pôles en faculté des Sciences Sociales et Militaires :

- Ethique et déontologie,
- Sécurité européenne,
- Approche globale des opérations armées.

Pour obtenir cette masse critique, l'ERM a adopté une stratégie en trois phases<sup>76</sup> :

- niveau d'ensemencement : préparation d'un thème original de recherche soit en proposant et en préparant de nouveaux doctorats soit acquérant de nouvelles technologies,
- niveau d'incubation : c'est la constitution de la masse critique par les travaux de doctorat et la recherche de collaborations interdisciplinaires et/ou interuniversitaires,
- niveau de récolte : maturité du centre de compétence et utilisation des connaissances engrangées afin de maintenir la position de pointe obtenue, grâce aux travaux des chercheurs.

Des laboratoires peuvent aussi être créés pour optimiser la coordination et l'expérimentation des recherches.

L'ERM reçoit des crédits du ministère de la Défense ainsi que des fonds extérieurs via l'ASBL<sup>77</sup> pour la Promotion de la Recherche scientifique à l'Ecole royale militaire (ASBL Renaissance) et via un organisme de droit public : le Patrimoine de l'ERM. Depuis le janvier 2004 ce dernier reprend progressivement les activités de l'ASBL Renaissance.

## 2. Le service qualité (AQKZ)

En vue de parfaire sa politique de qualité et en l'absence de possibilité de le faire *via* une autorité nationale unique, l'ERM s'est structurée en vue de parfaire sa visibilité en la matière. Un service d'assurance-qualité<sup>78</sup> (AQKZ), sous la responsabilité du Directeur de l'Enseignement académique (DEAO), veille à la qualité de l'enseignement, de la recherche et des laboratoires en organisant des audits internes et externes et remet un rapport annuel sur son activité.

Une certification ISO 17025<sup>79</sup> a été obtenue depuis décembre 2004 par les laboratoires :

- ABAL (balistique),

---

<sup>75</sup> *Prescriptions permanentes* PPDEAO, Chapitre 17, « La recherche à l'ERM ». Le DEAO est assisté, pour ce faire, d'un service de recherche scientifique (RSWO).

<sup>76</sup> *Idem*.

<sup>77</sup> *Association Sans But Lucratif*. Par exception au principe de droit budgétaire belge de non-affectation des recettes publiques, L'ERM peut légalement depuis 1926 conserver les bénéfices de ses prestations pour le compte de tiers.

<sup>78</sup> Voir sur le site de l'Ecole royale militaire (vérifié le 10/04/08) : <http://www.rma.ac.be/RMAdotNet/deao/faculties/aqkz/default.aspx?Page=1>

<sup>79</sup> *Autorité belge d'accréditation* BELAC.

- LAEE (analyse des effets d'explosions),
- LDMS (dynamique des structures mécaniques),
- LEM (matériaux énergétiques)

En vue de faire accréditer ses masters en sciences de l'ingénieur et en sciences sociales et militaires, l'ERM procède actuellement à une autoévaluation, préalable à l'accréditation par la Commission nationale de Titres d'ingénieurs (CTI) française et la Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie (NVAO). Il s'agit en l'occurrence de reconnaître l'équivalence des formations et compétences des ingénieurs formés par l'ERM avec celles dispensées en France. La recherche d'une logique franco-belge dans la formation des ingénieurs pourrait même apparaître comme une avancée fondamentale car les contenus de ces cursus sont habituellement très spécifiques à un pays.

## **C - Une ouverture européenne**

Outre la formation des futurs officiers de l'armée belge, l'ERM forme également des officiers luxembourgeois, tunisiens et béninois entre autres, au profit de leurs armées nationales. Depuis la loi du 27 mars 2003, elle peut former tout citoyen européen qui se destinerait à devenir officier dans l'armée belge. Seuls la Belgique, le Luxembourg — mais sans capacité de formation propre — l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni disposent de telles législations à l'heure actuelle<sup>80</sup>.

### ***I Les échanges avec des institutions militaires***

L'ERM va au-delà de la simple coopération qui caractérise ces types d'échanges. Elle collabore également avec certains gouvernements — comme la France, elle forme des officiers luxembourgeois — avec des académies et écoles militaires étrangères.

Les échanges sont principalement liés à la rédaction de mémoires de fin d'études et de projets d'ingénieurs. Ainsi l'ERM reçoit notamment des élèves :

- des écoles de Breda (formation des officiers Air et Terre) et de Den Helder (Mer) de niveau Bachelor,
- des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (Terre), Brest (Mer) et Salon-de-Provence (Air).

L'ERM permet également à ses élèves ingénieurs de partir à Salon-de-Provence ou à Brest pour l'élaboration de leur mémoire de fin d'études. Des premiers contacts ont été pris avec l'Ecole Polytechnique de Palaiseau en vue de coopérations du même type.

Pour les élèves des sciences sociales et militaires, l'ERM explore les possibilités d'accueil à Saint-Cyr, Brest et Salon-de-Provence. Le département Opérations - appui médical a pris contact avec l'Ecole de Lyon en vue d'une coopération dans la formation de leurs élèves.

Avec les Pays-Bas, l'échange de semestres est compromis par le fait que la formation dispensée par la Nederlandse Defensie Academie (NLDA) s'arrête au niveau du Bachelor. Toutefois, en mai 2007, l'ERM s'est engagée à offrir aux bacheliers des académies néerlandaises un master en balistique, dans ses murs, à l'horizon 2008-2009. Des projets de même type ont été formulés pour l'organisation d'un master commun en « construction navale » entre l'Ecole Navale de Brest et l'ERM. A un niveau plus modeste, ces deux écoles ont cherché à mettre en place un système de vidéoconférence en vue de l'organisation de séminaires ponctuels communs. Dans le cadre de la rédaction des mémoires de fin d'études, l'axe Benelux-France, témoin des affinités traditionnelles et culturelles, est privilégié à l'heure actuelle.

---

<sup>80</sup> André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique, Bruxelles, Bruylant, 2003, p.382.

L'échange de semestres est envisagé avec les universités de la *Bundeswehr* de Hambourg et Munich et, en novembre 2007, un accord de coopération a été signé avec l'Université Nationale de Défense de Roumanie. Enfin, l'Ecole royale militaire accueille également des étudiants étrangers venus pour rédiger leur thèse de doctorat<sup>81</sup> sur base d'accords spécifiques entre les institutions.

## ***II Les échanges civils Erasmus-Socrates***

L'Ecole royale militaire a choisi le cadre Erasmus-Socrates pour intensifier ses échanges. Sa Charte Erasmus a, à cet effet, été signée en décembre 2005 pour entrer en vigueur à partir de l'année académique 2006-2007. Elle est régulièrement renouvelée depuis. L'ERM s'engage dans un nombre croissant de ces échanges car ils reflètent l'accent porté sur la dimension résolument académique de sa politique de l'Enseignement.

En France, un accord Erasmus existe d'ores et déjà avec l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse. Il porte sur les échanges de personnels enseignants et d'élèves dans le domaine des communications. Un accord-cadre de ce type existait déjà depuis 2001 mais il a été converti en accord Erasmus en 2006-2007.

En Allemagne, un accord Erasmus a été conclu, à l'horizon 2008-2010, avec l'Université des Sciences Appliquées d'Aachen : il concerne les échanges d'élèves dans le cadre du Département de Mécanique de l'ERM.

L'ERM a également conclu un accord Erasmus avec l'Université Technique de Iasi, en Roumanie, en vue d'organiser des échanges de professeurs et d'élèves dans le domaine de la mécanique.

Un accord Erasmus a été signé avec la University of Technology and Economics de Budapest en vue de l'échange d'élèves et de professeurs dans le domaine de la mécanique mais également des communications et des matériaux à l'horizon 2008-2011.

De semblables accords ont été conclus durant l'année 2007 avec l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et des Techniques d'Armement (ENSIETA) et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy (ESIL, Université d'Aix-Marseille II).

## ***III La recherche et l'enseignement***

La recherche est également un domaine de pointe dans les collaborations internationales et européennes de l'ERM. L'autonomie financière partielle par rapport au ministère de la Défense, grâce au Patrimoine de l'ERM, contribue à l'indépendance scientifique de l'Ecole. Quatre pôles de recherche sont organisés à la Faculté Polytechnique, trois à la Faculté des Sciences Sociales et Militaires. L'ERM peut ainsi participer à des projets scientifiques d'envergure mondiale comme ITER, dans des cadres multilatéraux comme l'EURATOM ou l'Agence Européenne de Défense. L'Ecole constitue par ailleurs, avec Saint-Cyr, le noyau dur des trois pôles de recherche d'excellence des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Elle s'appuie, dans le domaine de l'enseignement, sur la collaboration avec des réseaux d'universités belges : VUB (Bruxelles) - ULB (Bruxelles) - KUL (Leuven) dans le domaine de l'aérospatiale - UGent - ULg (Liège) dans le domaine de la construction navale, par exemple. Les universités belges, surtout bruxelloises de par la proximité géographique, participent d'ailleurs à l'enseignement de l'ERM en dehors du seul cadre linguistique : deux cours de l'ULB sont proposés aux élèves en « *organisational behavior* ».

## ***IV La participation à des forums des écoles et académies***

---

<sup>81</sup> Une Estonienne, en accord avec son académie nationale, rédige actuellement sa thèse de doctorat en cotutelle entre l'ERM et la Katholieke Universiteit Leuven (KUL).

L'Ecole royale militaire est membre de réseaux d'écoles et d'académies militaires comme la *European Air Forces Academies* (EUAFA) et la Conférence des Superintendants des Académies Navales.

L'EUAFA est une structure qui a été initiée en 1996 à partir de la *European Air Chiefs Conference* (EURAC). Elle rassemble au sein de réunions préparées par des « *working groups* », les commandants des académies et écoles des officiers de l'Air. Cette structure, à l'origine forum de communication sur les méthodes d'entraînement des officiers de l'Air, a permis de développer des échanges entre les académies et écoles dans les domaines sportifs et culturels. Actuellement, un projet de « *framework bilateral agreements* » est en gestation ; il devrait permettre à terme, après publication par chaque entité des cursus qu'elle propose, de développer des échanges bilatéraux entre les écoles.

La Conférence des Superintendants des Académies Navales, calquée sur le modèle de la *Conference of Heads of European Marines* au niveau stratégique, rassemble toutes les académies navales européennes ainsi que celles des Etats-Unis, de la Turquie et de la Norvège. Une présentation des cursus de chaque entité devrait être mise en place par l'intermédiaire d'un serveur internet. Cette conférence, qui se réunit tous les deux ans, est un forum de réflexion sur les formations. En 2001, à Bruxelles, le thème était d'ailleurs celui du Processus de Bologne. Sept ans plus tard, les mesures prises pour mettre en œuvre le Processus sont l'objet d'une concertation dans ce même cadre<sup>82</sup>.

#### **D- Les défis de l'eupéanisation de l'ERM**

L'Ecole royale militaire a une structure et une philosophie de l'enseignement en phase avec la PESD. Manifestement proactive dans l'adaptation de sa structure au Processus de Bologne, l'orientation académique de la formation de l'officier à l'ERM lui permet d'être en phase avec le besoin de flexibilité qui sera l'apanage de l'officier européen. L'ouverture de son enseignement, notamment par les relations qu'elle a nouées avec les autres écoles, académies militaires et université civiles lui garantit une réelle visibilité européenne. Cependant, quelques remarques s'imposent qui nous serviront de piste dans la poursuite de cette étude.

Tout d'abord, il peut sembler logique que, par ses expériences militaires de terrain, l'officier soit formé à la dimension européenne de la sécurité et de la défense actuellement plus dans le processus de formation continuée que dans la formation de base, qui revêt une dimension plus théorique<sup>83</sup>. Les premières interactions européennes ont pu avoir lieu lors du déroulement de la carrière militaire, et une familiarisation avec les réalités de la PESD a pu s'opérer. L'approfondissement des connaissances lors de la formation continuée, surtout dans un pays de la taille de la Belgique, est l'occasion de débattre avec des intervenants spécialistes européens. Par exemple, la seconde étape de la formation continuée pour la Marine se passe pour partie avec des partenaires suédois et italiens, leur modèle de formation étant similaire au modèle belge, mais surtout avec leurs homologues néerlandais. Les dimensions régionales ou historiques ne peuvent être occultées par le besoin d'une assimilation de la PESD.

La faculté des Sciences Sociales et Militaires a naturellement plus vocation à approfondir la PESD dans ses aspects stratégiques et conceptuels, alors que les enseignements de la Faculté Polytechnique ne sont pas touchés en substance par ces enjeux. Les chercheurs de la Faculté SSMW sont, au jour le jour, en contact avec ces aspects de la PESD, et leurs travaux, en plus d'apporter leur pierre à l'édifice de la politique européenne, alimentent les enseignements délivrés par la Faculté. Cette vocation à « coller » à l'évolution européenne apporte aux enseignements de la Faculté des Sciences Sociales et Militaires une dimension européenne intrinsèque.

A l'inverse, les rapprochements européens dans le domaine de l'armement, sous l'égide de la nouvelle Agence Européenne de Défense<sup>84</sup>, auront à terme des conséquences directes sur l'enseignement des matières

---

<sup>82</sup> « L'Ecole Navale reçoit les commandants de ses homologues européennes et américaines », *Mer et Marine*, 14 avril 2008. Disponible (vérifié le 23/04/08) : <http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=107442>

<sup>83</sup> Les cadets belges paraissent pourtant mieux assimiler les nouvelles missions de l'armée que les officiers en formation continuée. Voir « European Defense Restructuring : military and public view », *COST Action A 10, Social Sciences*, 2001.

<sup>84</sup> L'Agence Européenne de Défense (AED) a récemment défini, dans sa « Long Term Vision 2006 », une stratégie industrielle et technologique visant à donner une cohérence et une logique d'ensemble aux programmes nationaux d'armements dans un contexte européen. Il

hautement techniques. La Faculté Polytechnique semble s'y préparer de manière efficace par une politique coopérative accrue. Les échanges Erasmus organisés concernent principalement, à l'heure actuelle, les échanges de personnels en sciences techniques. Cela peut s'expliquer par le fait que les savoirs individuels de ces personnels sont hautement spécifiques. Les systèmes d'armes, notamment, ne représentent plus guère l'individualité d'un Etat dans le contexte d'eupéanisation des industries de l'armement. Les échanges de savoirs sont de plus en plus nécessaires dans ces domaines d'enseignement.

Les sciences sociales et militaires ne sont l'objet d'étude que dans peu d'universités civiles. Les perspectives d'échanges entre académies et écoles militaires peuvent toutefois être limitées par les arrangements structurels internes, telle l'organisation des calendriers académiques.

Que ce soit au niveau global ou spécifiquement à l'échelle de l'ERM, l'étude des concepts et valeurs dont la PESD éclôt est l'objet d'une attention toute particulière du politique, en tant que terrain potentiel d'action : l'heure est à l'analyse des concepts directeurs et de leur intégration dans les dispositifs européens et nationaux. Il serait potentiellement bénéfique d'inscrire l'enseignement de la faculté SSMW dans la même dynamique d'échanges que celui de la faculté Polytechnique pour qu'il puisse entretenir dans sa forme cette perméabilité européenne.

Il nous faudra également tenir compte de l'argument linguistique lors de la recherche du développement de cette dimension européenne. L'outil vectoriel d'une « culture européenne de la défense » qu'est l'anglais représente un certain défi pour la politique de l'enseignement de l'ERM, qui est déjà marquée par ses obligations nationales.

Enfin, une piste dans laquelle nous pourrions puiser l'inspiration pour la recherche de « signes extérieurs d'eupéanité » dans la formation dispensée à l'ERM est celle de l'absence de coopération dans le cadre de l'entraînement militaire lors de la formation initiale. Là encore, les différences dans l'organisation des calendriers semestriels peuvent en être la raison. Certains exercices interarmées ont été proposés par des Etats comme l'Allemagne pour former leurs officiers à des mécanismes multinationaux ; et l'idée de flottille européenne suit malgré tout son cours, mais l'ERM ne s'inscrit pas encore à l'heure actuelle dans ces projets. Cette dimension de la formation d'un officier pourrait néanmoins être envisageable pour anticiper les évolutions auxquelles la PESD appellerait.

S'il apparaît clairement que l'Ecole royale militaire représente à l'heure actuelle un modèle de processus éducatif des officiers dans le contexte de la PESD, il nous semble néanmoins indispensable de passer par une nécessaire étude des conceptions d'autres institutions européennes afin d'approcher d'une vision « idéale » en la matière.

### *3 - VERS UNE FAMILIARITE EUROPEENNE DES FORMATIONS INITIALES DES OFFICIERS*

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense est perçue de manière différente par les Etats membres. Tant du point de vue de sa genèse que de celui de son bien-fondé politique ou de ses réalisations, il n'est pas d'explication définitive basée sur son expérimentation. La PESD est née, mais le clivage parental demeure. Néanmoins, ses premières réalisations ont contribué à montrer la voie vers un rapprochement des politiques nationales de défense avec, comme corollaire, leurs conceptions de la formation des officiers. Des différences structurelles demeurent, mais l'étude comparative réalisée reflète une volonté commune d'ouverture.

#### **A - Conceptions de l'éducation européenne des officiers**

La formation d'un officier dans le processus post-Bologne, bien que destinée premièrement à son service pour la Nation, semble aujourd'hui devoir suivre de plus en plus une logique multinationale, et plus

---

*s'agit notamment d'éviter les duplications potentielles dans les programmes. Ses moyens budgétaires actuellement modestes limitent la portée pratique de son action mais l'Agence demeure importante pour la réalisation du concept PESD.*

particulièrement nous concernant, un « esprit » européen reflétant les missions des forces armées modernes. « *The European officer is much more likely to serve in so-called “OTW” missions than in traditional military operations* »<sup>85</sup>.

### ***I Approche doctrinale des systèmes nationaux de formation d'officiers***

De manière générale en Europe, les formations modernes des officiers répondent à un souci socio-économique exprimé par Giuseppe Caforio : « *Enhancing the prestige and the attractiveness of the profession, and making it easier for the officer to enter the civilian labour market after leaving the service, whether by choice or necessity* »<sup>86</sup>.

La seconde moitié des années 90 a en effet été marquée par un courant de professionnalisation des armées, du moins dans beaucoup de pays d'Europe occidentale, et donc par la conquête d'un nouveau public pour les forces armées. La conscription permettait d'entretenir un « vivier » d'esprits au sein des armées qui, une fois l'exigence du service remplie, retournaient ensuite vers les carrières civiles<sup>87</sup>, plus attrayantes pour les débouchés à long terme. La formation militaire ne représentait alors pour les engagés qu'une garantie médiocre de qualité comparée aux études et diplômes délivrés par l'enseignement supérieur et l'université, dans l'éventualité de leur départ de l'armée. Parallèlement à cette préoccupation de la reconversion post-service, la nature des missions de l'officier a elle-même été bouleversée. Des missions traditionnelles de la Guerre froide - telle la défense du territoire national - aux nouveaux types de missions - telles les OTW « *Other Than War missions* » -, de nouvelles compétences ont été requises d'un futur officier, qui diffèrent de moins en moins de celles nécessaires pour les fonctions civiles.

Ainsi, une catégorisation des modèles de formation des officiers militaires a été effectuée selon un critère de « convergence » (« modèle d'Athènes » dans la définition de Kirkels, Klinkert et Moelker) ou bien de « divergence » (« modèle de Sparte » dans la définition de Kirkels, Klinkert et Moelker<sup>88</sup>) avec la formation dispensée par l'Université. Une nuance doit cependant être apportée à cette classification. Celle-ci, ainsi que l'étude coordonnée par Giuseppe Caforio l'utilise<sup>89</sup>, est appliquée individuellement à l'institution responsable à titre principal de la formation des officiers alors qu'à notre sens, il conviendrait d'envisager le processus éducatif dans son ensemble<sup>90</sup>. Le modèle allemand, s'il se limite à l'université de Munich ou Hambourg, apparaît au sens de l'étude de Caforio comme essentiellement convergent : dénomination d'« université », personnel enseignant formellement civil (un professeur militaire est suspendu temporairement de son statut militaire s'il veut enseigner dans une des universités), processus décisionnel interne de type universitaire, forme des enseignements, vie sociale de l'étudiant, etc. Pourtant, le cadet ne peut devenir officier s'il n'a préalablement suivi la formation militaire de base. Celle-ci ne se déroule pas au sein de l'Université mais dans d'autres écoles, purement militaires. En ce sens, l'application de la dénomination « convergente » aux universités de la *Bundeswehr*, qui pouvait elle-même être quelque peu relativisée du fait du contrôle même minime exercé par le ministère fédéral de la Défense sur son fonctionnement, occulte quelque peu la globalité qui caractérise la formation d'un officier. L'exigence même de la complémentarité de la formation d'un futur officier, militaire et académique, doit relativiser l'importance de la distinction « convergent - divergent »<sup>91</sup>. Ces

---

<sup>85</sup> Giuseppe Caforio (ed.), *The European officer : A comparative view on selection and education*, *European Research Group on Military and Society*, Edizioni ETS, 2000, p.7.

<sup>86</sup> Ibidem, p.15.

<sup>87</sup> En Belgique, les étudiants appelés à remplir leurs obligations militaires pouvaient bénéficier de sursis afin de pouvoir d'abord terminer leurs études.

<sup>88</sup> Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), *op. cit.*

<sup>89</sup> Giuseppe Caforio utilise les 6 critères suivants pour caractériser l'orientation du modèle étudié : procédure de sélection, personnel enseignant (civil / militaire), le curriculum (prévalence de l'académique ou du militaire), séparation chronologique (ou non des deux types d'enseignements), équivalence du diplôme délivré, type de socialisation (de l'institution « totale » à l'« étudiant officier » avec mixité potentielle avec des étudiants civils).

<sup>90</sup> Voir annexe 2.

<sup>91</sup> De la même façon, le modèle britannique, analysé dans l'étude de Caforio comme relevant des exemples divergents, comporte effectivement une formation académique avant l'entrée à l'académie militaire, dans l'enseignement supérieur civil. En pratique, un élève de Sandhurst est généralement titulaire d'un Bachelor civil. Cf. Alex Alber, *op. cit.*

périodes de formation militaire, dans les schémas présentés dans l'annexe 2, existent dans tous les modèles étudiés, s'ils sont pris dans leur totalité.

Néanmoins, la distinction « convergent-divergent » reste applicable d'abord dans le cas de modèles monolithiques, c'est-à-dire combinant les deux aspects de la formation de l'officier au sein d'une seule institution. C'est le cas dans notre étude des modèles belge, portugais, lituanien, roumain, et dans une autre mesure, français<sup>92</sup>. Ensuite, l'application de cette distinction, telle qu'opérée dans l'étude de Giuseppe Caforio, reste importante dans l'approche des politiques de l'enseignement des institutions retenues pour notre travail. En effet, une telle conception peut approcher l'« état d'esprit » de la formation au sein de l'institution retenue, dans la perspective de la mise en place de programmes de coopération. Ainsi, le mode de fonctionnement d'une école, académie ou université peut se rapprocher plus ou moins de celui d'une institution d'enseignement supérieur classique : organisation en semestres ou trimestres<sup>93</sup>, dénomination des formations dans un sens purement académique, calendrier semblable à celui des universités civiles, présence de civils dans le personnel enseignant, mode du processus décisionnel et représentation des étudiants, etc.

Les formations en vue de l'obtention du grade académique de Master ont tout particulièrement retenu notre attention<sup>94</sup>. Il nous semble, au regard de notre étude, que la période donnée pour cette formation est plus propice à la mise en place effective de tels programmes de coopérations internationale et européenne. La formation de base du niveau académique de Bachelor apparaît comme étant plutôt une phase d'apprentissage « national » de la défense et de ses enjeux. Des études sociologiques de défense<sup>95</sup> ont d'ailleurs démontré que la défense du territoire national reste encore à l'heure actuelle une mission perçue comme primordiale pour les forces armées. Pendant ces premières années de la formation donc, un apprentissage de la vie militaire est indispensable, ce qui ne permet pas d'envisager l'échange d'élèves, par exemple. L'apprentissage des langues, dans beaucoup de systèmes éducatifs nationaux, ne commence réellement et de manière appliquée qu'au niveau de l'enseignement supérieur. Il faut atteindre un niveau suffisant de connaissance linguistique, permettant une utilisation plus active que passive, avant d'envisager la mise en place d'échanges internationaux.

## ***II Etude comparée : démarche scientifique***

La composition de l'échantillon d'étude a suivi une double logique.

Il a été défini, en collaboration avec la Direction de l'Enseignement académique de l'Ecole royale militaire, dans la perspective de coopérations avec des institutions comparables dans la formation initiale des officiers. Celles-ci devaient avoir intégré le Processus de Bologne dans leur enseignement, ce qui, tant du point de vue de la reconnaissance des diplômes que du point de vue d'une certaine ouverture européenne suggérée par l'intégration de cet acquis, caractérise les conditions de la coopération.

Une logique plus politique ensuite à travers le projet de réunir une Conférence des Commandants des Ecoles et Académies des Armées de Terre qui se proposait d'inviter les Etats retenus pour l'échantillon dans le panel des membres. Une telle perspective, semblable dans la forme projetée à celles de l'EUAFSA et de la Conférence des Superintendants des Ecoles Navales, paraissait initier un forum potentiel de réflexion sur les échanges entre écoles et académies de formation des officiers des armées de Terre, en Europe.

Les deux forums Air et Terre déjà existants explorent eux-mêmes, à l'heure actuelle, cette dimension d'échange d'informations dans leurs composantes respectives. Finalement, les écoles de formation au Master des officiers des armées de Terre de la France, l'Allemagne, le Portugal, la Lituanie, la Roumanie et la Finlande ont accepté de participer à notre étude comparative.

---

<sup>92</sup> *Le modèle français ne divise pas aussi nettement que le modèle allemand peut le faire, les formations militaire et académique. Il combine les deux types en prenant comme point de départ un niveau académique supérieur aux autres écoles et académies mentionnées, celles-ci commençant généralement au niveau post-secondaire.*

<sup>93</sup> *L'enseignement, au sein des deux universités de la Bundeswehr, est organisé en trimestres en vue de « compacter » le cursus exclusivement académique, à la différence des autres établissements étudiés suivant l'organisation en semestres, mais qui souvent intègrent une part de formation militaire dans le cursus.*

<sup>94</sup> *Voir annexe 3*

<sup>95</sup> *Cf. Philippe Manigart, étude citée.*

L'échantillon retenu est composé d'États aux tailles, cultures militaires et modes d'intégration européenne diversifiés : tailles géographiques et socioéconomiques, poids militaires, États fondateurs de l'intégration européenne et États intégrés par différentes « vagues d'élargissement », États de culture européenne occidentale et États restaurés de l'après Guerre Froide, États non-alignés et États dotés de l'arme nucléaire (EDAN).

## **B -Les systèmes européens de formation de base des officiers militaires**

Certaines « familles » peuvent être dégagées de cette étude comparative des systèmes de formation initiale des officiers militaires. Nous prendrons cependant appui sur les individualités exprimées à travers les *curricula* offerts<sup>96</sup>. Les contours de l'« officier européen » peuvent être dégagés en termes d'équilibre des aspects militaires et académiques de la formation (annexe 2) et d'organisation des cursus de Master (annexe 3).

### **I° Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC)**

#### **1. Le contexte de la formation**

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan constituent le pôle éducatif des officiers de l'armée de Terre française. Trois écoles le composent :

- l'École Spéciale Militaire (ESM)<sup>97</sup> qui forme les officiers sur recrutement et à laquelle nous nous intéresserons plus particulièrement dans le cadre de notre étude,
- l'École Militaire Interarmes qui forment des officiers issus des effectifs des sous-officiers en service actif de la composante terrestre,
- l'École Militaire du Corps Technique et Administratif qui forme les futurs spécialistes de l'administration des corps de l'armée de Terre.

Depuis la réforme « ESM 2002 »<sup>98</sup>, l'École Spéciale Militaire a intégré les acquis du Processus de Bologne dans son enseignement. Depuis lors, cette école est habilitée à délivrer des diplômes de Master en :

- Sciences de l'Ingénieur<sup>99</sup>, diplôme complété par l'obtention du titre d'Ingénieur,
- Relations Internationales,
- Management des Hommes et des Organisations

L'ESM recrute en effet les élèves officiers sur concours après que les candidats ont obtenu un diplôme équivalent au Bachelor dans les universités civiles ou ont effectué deux années en classes préparatoires<sup>100</sup>. Il est également possible, par la voie du recrutement d'officiers dits « sur titre », qui sont déjà obtenu un diplôme de master dans une université civile, d'obtenir un diplôme de l'ESM après accomplissement d'une année de préparation militaire et passage du « grand oral » de l'ESM.

En revanche, il n'est pas encore possible à l'ESM à l'heure actuelle, de délivrer le diplôme du Doctorat. Toutefois, le développement de la recherche est un objectif fondamental des ESCC grâce au Centre de

---

<sup>96</sup> Les informations délivrées dans le cadre de cette étude ont été obtenues à partir d'entretiens et de présentations effectuées par des officiels des institutions, lors de déplacements auprès des établissements sélectionnés pour l'échantillon. Leur contenu est retranscrit dans ce rapport mais, parfois, leur support documentaire ne peut être publié. C'est donc un travail personnel de synthèse qui a été opéré dans ces annexes.

<sup>97</sup> Nous parlerons des ESCC dans la suite de notre propos en sous-entendant l'ESM, qui est l'école comparable à l'ERM.

<sup>98</sup> Pour une description complète du processus de réforme opéré alors : Bernard Boëne, Saïd Haddad et Thierry Nogues « A missions nouvelles des forces armées, formation nouvelles des officiers des armes ? », *Les Documents du C2SD*, n°46, octobre 2001.

<sup>99</sup> Environ 40% de l'effectif des élèves de l'ESM.

<sup>100</sup> Les élèves ayant suivi les classes préparatoires n'obtiennent pas de diplôme équivalent au Bachelor dans le système français de l'enseignement supérieur mais sont diplômés de Master à la fin de leur formation à l'ESM.

Recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC). Le CREC remplit sa mission via trois pôles d'excellence ouverts aux contributions internationales : « Ethique et déontologie », « Sécurité européenne » et « Approche globale des opérations armées ».

La formation dispensée à l'ESM ne peut être catégoriquement qualifiée de convergente ou divergente car, même si elle forme militairement et académiquement ses élèves, son action sur le cursus dispensé aux futurs officiers est limitée. Il existe une phase importante de l'éducation qui n'est pas assumée par l'ESM et qui est, elle, exclusivement académique. La possibilité du recrutement d'officiers sur titre accentue encore un peu plus la difficulté de l'exercice.

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan proposent à toutes les filières<sup>101</sup>, dès le Semestre 1, d'aborder ces enjeux européens dans le cadre du cours intitulé « Contexte international contemporain », et dans les modules de droit et d'histoire au Semestre 2.

La filière « Relations internationales et Stratégie » dispense, au Semestre 3, une unité d'étude (UE) « Sécurité européenne » et au Semestre 4 une spécialisation (UE majeure) « Europe ». D'autres matières, de par leurs intitulés, contribuent à la compréhension de la défense européenne. La filière « Management des hommes et des organisations » ne propose pas d'unité ou de cours dédié intégralement à l'étude de la sécurité européenne mais des unités d'enseignement de droit ou d'histoire qui ouvrent leurs intitulés à la connaissance de ces enjeux.

### *L'utilisation de l'anglais*

Au sein des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, outre les cours généraux d'anglais, les étudiants ont, dans leur tronc commun de promotion, de l'anglais terminologique adapté à leur future profession d'officier. L'enseignement de l'anglais est très souvent appliqué aux domaines professionnels académiques et militaires. Ainsi, des cours de « civilisation américaine », d'« anglais des relations internationales » ou d'« *Operations Other Than War* » (OOTW), sont donnés dans la filière « Relations Internationales et Stratégie », lors du Semestre 3. Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ont par ailleurs institutionnalisé des « *visiting scholar's courses* » pour chaque filière et à tout niveau d'études. Il s'agit de conférences données en anglais, par des intervenants extérieurs, sur des sujets de défense qui intéressent les filières d'études. Enfin, le « Semestre international » de Saint-Cyr oblige tous les étudiants à partir étudier ou effectuer un stage à l'étranger en vue de la rédaction de leur mémoire de Master. L'anglais est alors la langue la plus usitée.

### *La politique de coopération*

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan disposent des mêmes atouts que l'ERM dans leur enseignement mais ne sont pas à cette heure habilitées à délivrer des doctorats. Néanmoins, le « Semestre international » — cinquième semestre — est institutionnalisé dans le cursus du futur officier. La recherche, organisée en pôles d'excellence, est par ailleurs en pleine phase d'expansion.

Il faut ajouter à ces coopérations de nature académique, les collaborations régulières en matière d'entraînement militaire avec des académies, écoles et universités de formation d'officiers<sup>102</sup>.

## **II L'Université de la Bundeswehr de Munich (UBw)**

---

<sup>101</sup> Les « filières » correspondent aux cursus de Master dans le vocabulaire Saint-Cyrien.

<sup>102</sup> Voir : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php?ID=1018939> (vérifié le 10/04/08)

## 1. Le contexte de formation

La formation initiale des officiers de la Bundeswehr s'effectue selon deux axes distincts et séparés : militaire et académique. L'aspect militaire de la formation est transmis au début et à la fin du cursus de l'officier :

- une formation de base d'une durée d'un an et demi afin de devenir cadet,
- la formation spécialisée d'une année en école d'application en vue de l'obtention du grade de capitaine, le choix de l'arme s'opère selon le mérite.

La diffusion des connaissances académiques est, quant à elle, assurée par les deux universités de la *Bundeswehr* situées à Hambourg et Munich, pour une période d'un peu plus de 4 ans<sup>103</sup> située entre les deux temps de la formation militaire.

Les universités de la *Bundeswehr* sont de réelles universités au sens juridique du terme. En ce qui concerne celle de Munich, les membres du corps directorial sont élus et les programmes académiques sont établis par le ministère de l'Éducation du Land de Bavière avec la signature conjointe du ministère fédéral de la Défense. À l'instar de l'École royale militaire de Belgique, les universités sont interarmées. Leur mode de fonctionnement suit une conception exclusivement académique autour d'un *motto* qui pourrait être : « *science can't be ordered* ». Une séparation stricte d'avec le contexte hiérarchique propre à la socialisation militaire explique notamment le fait que le personnel enseignant d'« origine » militaire soit suspendu de son statut pour la durée de son enseignement au sein des universités de la Bundeswehr. L'éducation militaire, d'ailleurs, ne représente qu'un infime pourcentage des activités au sein des universités<sup>104</sup>.

L'université de la *Bundeswehr* de Munich intègre progressivement le Processus de Bologne et devrait, à l'horizon 2009-2010, décerner des diplômes de Bachelor en trois ans, de Master en un peu plus de quatre ans<sup>105</sup>, et de Doctorat<sup>106</sup>. La reconnaissance européenne de ces diplômes pose problème en raison de la durée raccourcie des études de Master. Néanmoins, cette différence par rapport au modèle 3-5-8 s'explique par le recours au système trimestriel de l'enseignement, à la différence d'autres institutions homologues qui ont opté pour le système semestriel.

La recherche, contribuant à la qualité de l'enseignement, est développée par chaque département de l'université et les résultats sont régulièrement publiés. La recherche technologique dans des domaines de pointe est notamment assurée en réseaux :

- nanotechnologies,
- Galileo,
- Archimède (ballons – sondes de recherche sur Mars),
- voitures intelligentes...

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

L'université de la *Bundeswehr* de Munich propose de nombreux cours se focalisant sur les questions européennes aux deux niveaux d'études, Bachelor et Master : « Économie européenne », « Droit européen », « Institutions européennes », « Culture européenne ». Deux cours obligatoires et donnés en anglais semblent particulièrement intéressants au regard des enjeux PESD : « *Europe on the crisis, assimilation to the future* » et

---

<sup>103</sup> Nous n'avons pu nous rendre à l'Université d'Hambourg. Le mode de formation y est cependant similaire à celui de l'Université de Munich, mis à part certains éléments comme les coopérations internationales qui, elles, sont propres à chaque institution.

<sup>104</sup> Environ 1% de l'enseignement aux universités de la Bundeswehr, certains mercredi après-midi pouvant être, sur base volontaire, réservés pour proposer des activités sportives à connotation militaire aux étudiants.

<sup>105</sup> Y compris le diplôme de Bachelor.

<sup>106</sup> Le recours à des personnels académiques externes pour la composition du jury n'est pas obligatoire et relève de la spécificité de la matière abordée par la recherche.

« *Understandings of cultures* ». On remarquera ici que ce dernier élément témoigne de la culture nationale de l'« *innebre Führung* », le principe du « *citoyen en armes* ».

### *L'utilisation de l'anglais*

L'université de la *Bundeswehr* de Munich, à l'instar de celle d'Hambourg, prépare ses élèves à atteindre un niveau de connaissance de l'anglais nécessaire à la participation à des conférences. L'anglais est alors la première langue et, comme à l'École royale militaire, l'enseignement est confié à un centre linguistique. Des cours sont spécialement donnés en anglais (environ 2% du total des cours proposés) en ingénierie, sciences politiques et sciences sociales (les Humanités). Il est également possible, pour les étudiants, de rédiger leur mémoire de Master en anglais.

### *La politique de coopération*

L'université de la *Bundeswehr* de Munich est exclusivement en charge de la formation académique du futur officier et n'a donc en ce sens aucune coopération structurée<sup>107</sup> en matière d'entraînement militaire. Cependant, elle collabore activement avec des institutions de formation des officiers militaires de pays européens dans le cadre académique : Saint-Cyr, Salon-de-Provence, Brest (*full studies*), Pologne (*full studies* avec la WAT Technical School and Humanities), Hongrie (*full studies* avec l'Université de Défense), Pays-Bas (séminaires) ; ou extra-européens : Etats-Unis, Thaïlande (*full studies*), Singapour, Malaisie, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mongolie (*full studies*), Chine. Ces coopérations *ad hoc* extra-européennes rentrent dans le cadre plus politique de la diplomatie bilatérale et sont initiées par le ministère des Affaires étrangères pour une période d'« essai » de 2 ans.

L'université de la *Bundeswehr* est par ailleurs habilitée, déjà depuis 10 ans, à établir des accords Erasmus-Socrates. La plupart de ceux en place à l'heure actuelle sont établis avec des établissements universitaires civils français.

## **III L'Académie Militaire du Portugal (AM)**

### **1. Le contexte de formation**

L'Académie Militaire du Portugal est située sur deux campus différents, à Lisbonne et Amadora, regroupés sous une entité juridique unique chapeauté par le ministère de la Défense. Elle forme uniquement les futurs officiers de l'armée de Terre et de la Gendarmerie. Deux autres académies forment les futurs officiers de l'armée de l'Air et de la Marine.

Elle est en charge de toute la formation de base militaire et académique des cadets, ainsi que de la formation continue des officiers de la composante Terre jusqu'au rang d'officier supérieur.

L'Académie achève actuellement d'intégrer le Processus de Bologne à sa Politique de l'Enseignement et devrait décerner, à l'horizon 2008-2009, des Masters en :

- sciences de l'ingénieur (6 ans) : « Ingénierie militaire », « Ingénierie électrotechnique militaire – Transmissions », « Ingénierie électrotechnique militaire – matériel », et « Ingénierie mécanique militaire »,
- sciences militaires (5 ans) : « Infanterie », « Cavalerie », « Artillerie »,

---

<sup>107</sup> Dans le sens où des accords-cadres en réglementeraient le déroulement.

- administration militaire (5 ans),
- sciences médicales (formation académique en université civile) : « Médecine », « Médecine dentaire », « Médecine vétérinaire », « Sciences pharmaceutiques ».

L'Académie ne propose pas de formation au doctorat à l'heure actuelle mais elle cherche à rassembler un potentiel de recherche depuis la création en 2001 d'un « Centre d'investigation » (CINAMIL). Ce centre est destiné à structurer la recherche scientifique autour du thème « sécurité et défense » par la création de pôles d'excellence et l'organisation d'activités scientifiques entre les entités nationales et internationales participantes. Il vise également à mettre en place les conditions nécessaires à une formation avancée dans les forces armées portugaises et à la contribution à la recherche au niveau du doctorat.

La formation initiale des officiers de l'armée de Terre portugaise, monolithique, pourrait laisser à penser que l'Académie Militaire est une institution « divergente » au sens donné par Giuseppe Caforio<sup>108</sup>. Les intitulés donnés aux modules de formation, la présence de nombreux enseignants militaires dans le corps académique et la tendance initiée par les réformes de Bologne, visant à faire passer certains cours en sciences sociales vers les sciences militaires tendraient à le confirmer. Néanmoins, à l'instar de la formation des officiers britanniques, les futurs ingénieurs de l'armée de Terre portugaise suivent les cours des deux dernières années à l'université de Lisbonne, dans un contexte civil. Cet effet de décentralisation relativise le premier regard que nous pourrions porter.

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

L'Académie Militaire du Portugal ne propose pas d'enseignement spécifique sur les questions européennes de la défense. Certains cours comme le « droit européen », dispensé aux élèves gendarmes, ou la « théorie des relations internationales » et la « sociologie » (obligatoires au niveau Master en sciences militaires), abordent ces questions dans leurs développements. L'enseignement des questions européennes est plus prononcé dans la formation continuée de l'officier, après que sa carrière professionnelle lui a donné une certaine expérience de ces enjeux.

### *L'utilisation de l'anglais*

L'Académie Militaire du Portugal a rendu l'apprentissage de l'anglais obligatoire durant les quatre premières années des masters en sciences militaires (Infanterie, Cavalerie, Artillerie, Administration militaire) et les deux premières années des masters en sciences de l'ingénieur, qui sont passées au sein de l'Académie Militaire. Cependant, les cours, à raison de trois heures par semaine, sont donnés en dehors de l'Académie. Des cours d'anglais technique sont dispensés en cinquième année des Masters en sciences de l'ingénieur et des intervenants extérieurs donnent des conférences sur des thèmes spécifiques en sciences sociales ou en sciences militaires.

Les membres du personnel académique pourraient choisir de délivrer certains enseignements en anglais, s'ils en ont la capacité, après approbation du Commandement militaire et du ministère des Sciences et Technologies.

### *La politique de coopération*

L'Académie Militaire du Portugal coopère ponctuellement dans le cadre de l'entraînement militaire avec d'autres institutions militaires étrangères (Espagne, Brésil, France, Etats-Unis, Royaume-Uni, Italie, et naguère Belgique), sous forme de visites principalement. Le choix des partenaires est motivé par l'intérêt mutuel et le besoin d'une connaissance du fonctionnement de l'autre.

---

<sup>108</sup> Giuseppe Caforio, *op. cit.*

Aucune coopération de type académique, tel Erasmus, n'est à l'heure actuelle structurée, mais des intervenants extérieurs viennent cependant délivrer ponctuellement leurs enseignements sous forme de conférences.

#### ***IV L'Académie Militaire de Lituanie (MAL)***

##### **1. Le contexte de formation**

L'Académie Militaire de Lituanie est, elle aussi, une académie « joint » en charge de la formation initiale des futurs officiers des forces armées lituaniennes. Elle est également, depuis 2000, responsable d'une partie de la formation continuée. Elle est établie à Vilnius, la capitale. L'Académie forme les cadets en fonction des dimensions militaires et académiques de leurs futures fonctions au sein des forces armées<sup>109</sup>. Elle a intégré les acquis du Processus de Bologne dans ses *curricula* et propose ainsi huit formations de niveau Bachelor en quatre ans :

- Management des sciences du transport,
- Management du personnel,
- Relations internationales,
- Aéronefs (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Contrôle aérien (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Aéromécanique (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Ingénierie électronique (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Automatique et contrôle (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius).

Depuis 2002, l'Académie Militaire de Lituanie propose des formations de niveau Master qui rentrent dans le cadre de la formation continuée en vue de l'obtention du grade de capitaine. Ceci est toutefois optionnel et un officier peut être promu grade sans avoir obtenu ce diplôme<sup>110</sup>. Les orientations proposées pour ces masters en deux ans sont :

- Management du personnel,
- Diplomatie militaire.

Le reste de la formation continuée, outre quelques formations ponctuelles de « développement professionnel » - notamment en anglais appliqué – est effectué au sein du Baltic Defence College, des académies de l'OTAN et du Collège de l'OTAN.

L'Académie Militaire de Lituanie ne décerne pas de doctorat à l'heure actuelle mais il peut être permis par le ministère de la Défense à un officier d'en effectuer un au sein d'universités partenaires avec lesquelles l'Académie participe à des programmes communs de recherche, notamment en « histoire militaire ».

L'importance du temps réservé à l'entraînement militaire dans cette formation monolithique tendrait à classer le modèle lituanien dans la catégorie « divergente ». Cependant, l'Académie Militaire de Lituanie se prépare à réorganiser ses cursus, actuellement proches dans la forme de ceux de l'ERM, pour une plus grande ressemblance avec le modèle Saint-Cyrien. L'objectif serait de « dégager » sept semestres académiques pour le Bachelor avec seulement une semaine d'entraînement par période, ainsi qu'un semestre entièrement militaire à la fin du cursus. Ce projet permettrait d'envisager de développer de véritables échanges de semestres pour l'Académie Militaire de Lituanie.

---

<sup>109</sup> La répartition en temps des deux formations respecte les deux proportions suivantes : environ 60% académique, 40% militaire. Le temps dédié à la formation militaire dans les semestres académiques est de 25% environ.

<sup>110</sup> Il est cependant très probable que l'obtention d'un diplôme de Master ait des répercussions positives sur l'évolution de la carrière de l'officier.

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

L'Académie Militaire de Lituanie, au niveau du Bachelor, propose entre autres, dans sa filière « Relations internationales », des cours de droit international, d'études de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale, d'histoire des cultures (optionnel), d'études de l'Union européenne (optionnel), de « NATO and European security ». Dans sa filière « Management du personnel », elle propose également, toujours au niveau Bachelor, un cours intitulé « Euro-Atlantic integration ». La dimension otanienne de la défense européenne est ici, on aura pu le noter, plus importante que dans les modèles précédemment étudiés.

Au niveau Master, celui de « Diplomatie militaire » est, dans son ensemble et par son intitulé, susceptible de recouper les domaines touchant à la défense européenne. Ainsi, des modules d'« histoire de la diplomatie », de « droit international » et des « organisations internationales », d'« analyse des politiques étrangères », d'« études régionales » ou de « diplomatie », ainsi que les cours de « théorie des relations internationales », offrent matière à l'étude des enjeux européens de la défense.

### *L'utilisation de l'anglais*

Au sein de l'Académie Militaire de Lituanie, l'anglais est enseigné lors de la formation de base de façon à atteindre un haut niveau de compréhension de la langue. Des cours en anglais sont également donnés dans la formation continuée. Cependant, malgré la présence du Master dans cette dernière, les quelques cours en anglais en « administration publique », « économie » et « sciences politiques », sont réservés aux étudiants étrangers et ne sont dispensés qu'au niveau des cours de la promotion au grade de capitaine, séparés en substance de la formation Master. Le personnel enseignant de l'Académie Militaire de Lituanie, académiquement libre, choisit cependant parfois de délivrer quelques enseignements, pour partie, en anglais. Les enseignements en langue anglaise pourraient être développés à l'avenir sur l'initiative de ce personnel académique.

### *La politique de coopération*

L'Académie Militaire de Lituanie, elle aussi, est habilitée à conclure des accords Erasmus avec d'autres universités. Elle n'a jusqu'à maintenant pas exploité cette possibilité. Ses coopérations avec des institutions militaires n'ont pour objet que l'entraînement militaire, de façon non structurée : Suède, Finlande, Danemark, Norvège, France (Semestre international), Pays Baltes. Elle coopère également de la même façon avec des institutions extra-européennes au Canada et aux Etats-Unis (échange de deux étudiants pour le cursus complet à West Point). Deux types de liens semblent ainsi être mis en avant dans le choix des collaborateurs actuels : le lien historico-régional et le lien transatlantique. Cependant, l'ouverture européenne est une préoccupation majeure dans la recherche actuelle de partenariats pour l'Académie.

## ***VL'Université Nationale de Défense de Roumanie (NDU)***

### **1. Le contexte de formation**

Le système roumain de formation des officiers comprend cinq institutions spécialisées :

- l'école de la composante Terre, qui délivre un diplôme de Bachelor en « Management des organisations » en trois ans,
- l'école de la composante Air, qui délivre un diplôme de Bachelor en « Management des organisations » en trois ans,
- l'école de la Marine, qui délivre un diplôme de Bachelor en quatre ans,

- l'école Technique, qui délivre un diplôme de Bachelor en cinq ans et de Master en deux ans après le Bachelor,
- l'Université Nationale de Défense de Roumanie, qui délivre un diplôme de Master en deux ans après le Bachelor.

Le diplôme de Master fait partie intégrante de la formation continuée de l'officier. Les cours et le diplôme sont délivrés par la Faculté « Commandement et Personnel » de l'Université dans les matières suivantes :

- Défense et sécurité nationale,
- Gestion de crises et opérations multinationales,
- Gestion de l'éducation militaire,
- Gestion des ressources de défense,
- Relations publiques dans le domaine militaire,
- Army leadership,
- Navy leadership.

L'Université délivre également des diplômes de docteur, en 3 ans en moyenne, en « sciences militaires » grâce à l'appui d'un institut<sup>111</sup> qui oriente la recherche selon trois axes :

- Etudes de sécurité,
- Politiques de Défense,
- Histoire militaire.

L'Université agit comme un « pôle » de la formation continuée de l'officier roumain. Son organisation en « Collèges »<sup>112</sup> lui permet en effet d'organiser de nombreux cours de niveau post-graduat relatifs à la sécurité et la défense. Certains enseignements sont également accessibles aux civils, comme ceux du Collège National de Défense<sup>113</sup>.

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie, à l'instar de l'Académie Militaire du Portugal, propose des Masters sous la dénomination de Masters en sciences militaires. Parmi les masters ouverts à la participation de civils, trois modules sont susceptibles de constituer un forum de réflexion sur les questions de défense européenne : « NATO Senior Executive Master Course », « Law of Armed Conflicts and International Relationships » et « Crises and Multinational Operations Management ». La dimension OTAN dans la conception roumaine des enjeux de défense européens est nettement marquée. L'Union européenne représente, à cet égard, un forum plus privilégié en matière économique que sécuritaire.

### *L'utilisation de l'anglais*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie, qui délivre les diplômes de Master, est physiquement séparée des académies militaires qui dispensent la formation de base de l'officier. Cependant, un haut niveau de compréhension de l'anglais est requis pour suivre la formation au Master qui, notamment durant des

<sup>111</sup> L'Institut « héberge » le Centre d'Etude du partenariat pour la paix (NATO P/P) pour la région de la Mer Noire.

<sup>112</sup> « War College », « Defence Intelligence College », « Crisis Management and Multinational Operations College », « Education Sciences, Acquisition and Defence Resources Management College ». Ils correspondent aux intitulés des Masters délivrés car le choix du Master n'est pas obligatoire dans le système de formation de l'officier roumain. Celui-ci peut donc ponctuellement choisir de suivre des enseignements relatifs sans poursuivre la formation entière. Il est, selon toute vraisemblance, tenu compte toutefois de la délivrance du diplôme de Master dans l'évolution de la carrière de l'officier.

<sup>113</sup> Le Collège National de Défense dispense des enseignements relatifs à la défense et à la sécurité aux civils et militaires, roumains et étrangers, qui visent de hautes fonctions publiques dans le domaine. 3 modules principaux : « Introductory », « Main Course » et « High level » sont donnés, partiellement en anglais, et complétés par des cours ponctuels basés sur l'actualité des enjeux de défense.

conférences, peut être partiellement donnée en anglais. Un centre linguistique est d'ailleurs rattaché à la structure de l'Université. L'anglais est plus usité, voire même exclusif (Crisis Management and Peace Support Course), lors d'autres formations continuées, souvent centrées sur la dimension otanienne de la défense. Le personnel académique pourrait également choisir de développer ses enseignements en langue anglaise.

### *La politique de coopération*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie n'a pas pour objet de former militairement ses étudiants et n'est, à l'heure actuelle, pas signataire de la Charte Erasmus. L'Ecole Militaire Technique, qui délivre le diplôme de Master aux ingénieurs militaires est en revanche déjà habilitée à établir de telles conventions.

L'Université Nationale de Défense coopère avec d'autres centres de recherche dans le cadre du programme « Sciences pour la Paix » de l'OTAN et héberge la direction du centre de recherche de la région « Mer Noire ». Elle reçoit dans ses murs des étudiants d'Europe centrale et orientale et de Jordanie ainsi que des intervenants dans le cadre de conférences ou séminaires, issus de divers pays.

## **VI L'Université Nationale de Finlande (FNDU)**

### **1. Le contexte de formation**

L'Université Nationale de Défense de Finlande (FNDU), basée à Helsinki, est une institution militaire « joint », responsable des formations de base et continuées des cadets et officiers des forces armées finlandaises dans leurs aspects prioritairement académiques et partiellement militaires. Des « écoles d'application » sont en charge de l'entraînement militaire dans chaque composante.

La FNDU a récemment intégré le Processus de Bologne dans la conduite de ses *curricula* et devrait délivrer des diplômes de Bachelor, Master et Doctorat à l'horizon de l'année académique 2008-2009. 7 départements académiques constituent la FNDU :

- Etudes stratégiques,
- Tactique et opérations,
- Technologie,
- Leadership,
- Histoire de la Guerre,
- Education,
- *Behavior*.

Elle ne délivre qu'un seul diplôme de Bachelor en « études militaires », mais avec des orientations académiques majeures, en 3 ans :

- Art de la Guerre,
- Leadership et gestion,
- Pédagogie militaire,
- Technologie.
- 

Deux Masters sont délivrés par la FNDU en 2 ans :

- Sciences militaires,
- Etudes militaires, à orientation vers l'une des 4 majeures proposées au niveau Bachelor.

Le Master n'est pas obligatoire mais il ne peut être rangé pour autant dans la formation continuée de l'officier car il est possible pour un élève diplômé de Bachelor de poursuivre directement son cursus par des études de

Master sans auparavant effectuer son service en régiment<sup>114</sup>. Il est néanmoins difficile de le ranger dans la formation initiale car il n'est pas obligatoire<sup>115</sup> et ne fait donc pas partie du corpus « nécessaire » de connaissances à intégrer pour l'officier Finlandais.

La notion de « corps professoral » s'est développée depuis 1999 pour réunir aujourd'hui des enseignants tant civils que militaires. Ceux-ci contribuent au développement de la qualité de l'enseignement de la FNDU par les recherches qu'ils mènent respectivement au sein de leurs départements et le Doctorat peut maintenant être délivré par l'Université. En outre, il est accessible aux étudiants civils.

Il est aujourd'hui particulièrement difficile de vouloir caractériser la formation délivrée par la FNDU selon la distinction de Giuseppe Caforio car, si la formation militaire de base est effectuée *a priori* — grâce à la conscription — et *a posteriori*, l'enseignement qui y est délivré n'est jamais totalement exempt de pratiques de type militaire ; il est en outre régulièrement « parsemé » de modules délivrés au sein des « écoles d'application ». La forme de l'enseignement rapproche le système du modèle convergent, alors que le fond conserve des aspects de modèle divergent.

## 2. L'enseignement

### *Les questions européennes*

L'Université Nationale de Défense de Finlande, donne également des intitulés militaires à « son » ou « ses » futur(s) Master(s), qui sont fonction des « majeures » proposées. La politique européenne de sécurité n'est pas spécifiquement étudiée, mais la FNDU insiste tout particulièrement sur la nécessité d'assortir son enseignement théorique d'une véritable expérience pratique sur le plan militaire. Ainsi, certains cours relatifs à l'étude des cultures ou des religions se rapprochent de l'apprentissage du corpus de valeurs de l'officier européen. Une approche comparative est également favorisée dans l'enseignement de la FNDU, notamment dans les projets de cours de Master du Département de Pédagogie militaire. Il reste donc difficile, à la lumière de cet ultime exemple, de définir un corpus unique ou une base de connaissances qui caractériseraient une conception partagée unanimement du rôle de l'officier militaire dans la défense européenne.

### *L'utilisation de l'anglais*

Le système éducatif finlandais est un système qui accorde une place importante à l'apprentissage de l'anglais et en anglais, tant au niveau de l'enseignement supérieur que du secondaire. Les cadets ont, dès leur entrée à la FNDU, un niveau de connaissance active et passive élevé. D'autre part, le régime linguistique de la Finlande est similaire au partage culturel belge, avec deux langues nationales : le finnois et le suédois. Cependant, il n'existe pas de séparation communautaire et le finnois prime dans l'enseignement.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun cours donné en anglais mais la transition vers l'organisation du Master et la préparation des futures formations qui seront données dans ce cadre, offrent une opportunité à la réflexion, notamment pour le Département de Pédagogie militaire. Aucun obstacle ne semble se poser et les volontés exprimées lors de notre étude vont dans le sens d'une plus grande utilisation de l'anglais.

### *La politique de coopération*

L'Université Nationale de Défense de Finlande envisage d'élargir son ouverture extérieure. A l'heure actuelle, elle ne coopère pas de manière structurée dans le domaine de l'enseignement académique sur le plan international, mais bien ponctuellement. Elle coopère sur le plan militaire avec des institutions de formation des officiers en Europe, en favorisant l'approche régionale et historique. Ainsi, elle entretient un contact permanent avec ses contreparties scandinaves et baltes. Cependant, la FNDU et son réseau d'écoles satellites

---

<sup>114</sup> Si toutefois l'officier effectue cette période en régiment il lui est possible de continuer sa formation académique à distance grâce au développement d'un système de e-learning.

<sup>115</sup> La Politique de l'Enseignement de l'Université pousse toutefois à une reconnaissance croissante de l'importance du Master dans la formation initiale de l'officier finlandais.

militaires et spécialisées collaborent avec les universités civiles finlandaises. La FNDU peut juridiquement accueillir des étudiants civils dans ses murs, et pourrait envisager de demander son habilitation à conclure des accords Erasmus.

#### *4 - SYNTHÈSE DES FACTEURS FAVORABLES ET OBSTACLES À L'INTEGRATION CROISANTE DES CURSUS*

De notre étude comparative, nous devons à présent dégager les éléments susceptibles de favoriser l'intégration des *curricula* dans une logique européenne et d'en identifier les obstacles. D'ores et déjà, deux dimensions émergent : l'une bilatérale, avec la mise en place de programmes de coopération pour l'École royale militaire en point de mire, et l'autre européenne au sens large, avec la mise en place d'un cadre structurant.

##### **A Les calendriers**

Il ressort de l'étude comparative menée dans le cadre de cette recherche que l'organisation des cursus de formation de base des officiers suit une logique différente d'un système à l'autre. La formation de premier cycle - au niveau du Bachelor - est moins facilement envisageable pour la mise en place de coopérations dans le cadre académique, car elle est soit absente de l'éducation militaire en tant que telle, soit concentrée sur les enjeux de formation à la dimension nationale de la défense. Nous nous sommes donc focalisés sur la formation au Master, pour laquelle le dépassement du seul aspect national est plus aisé.

Les formations de niveau Master sont organisées de manières très différentes — voir annexe 3 — d'un système à l'autre et plusieurs problématiques, dans l'optique de futures coopérations, s'en dégagent.

##### ***I La durée de la formation***

La durée du volet académique de la formation au Master est variable d'un système national à l'autre. L'apprentissage suit donc un rythme différent selon la partition nationale. Il convient, afin de préciser cette comparaison, de soustraire de ces périodes celles d'évaluation des connaissances et de congés. Nous gardons cependant dans cette synthèse les périodes destinées à la rédaction de mémoires de fin d'études car elles relèvent plutôt d'un prolongement de l'apprentissage.

Figure 2 : Organisation des périodes académiques dans les écoles de l'échantillon d'étude :

Ecole royale militaire de Belgique		Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) / Ecole Spéciale Militaire (ESM)	Université de la Bundeswehr de Munich	Académie Militaire du Portugal	Académie Militaire de Lituanie	Université Nationale de Défense de Roumanie	Université Nationale de Défense de Finlande
Temps d'apprentissage académique (approximation en semaines)			76	66 – 67 (Sciences militaires) 97 – 98 (Ingénieurs) <sup>116</sup>	57	39 - 40	66 - 67
61 – 62 en SSMW 70 – 71 en Pol	78 - 79		Trimestres (5)	Semestres (4 en Sciences militaires, 6 en Sciences de l'ingénieur)	Semestres (3)	Semestres (2)	Semestres (4)
Semestres (4 en SSMW, 4,5 en Pol)	Semestres (4)						

De ce tableau synthétique ressortent quelques grandes conceptions de la formation de Master même si des données doivent être nuancées. Il existe tout d'abord une grande disparité dans les durées de la formation, qui vont du simple au double. L'Université Nationale de Défense de la Roumanie et l'Académie Militaire de Lituanie offrent en effet les cursus les moins longs tant en termes de temps d'enseignement qu'en termes de semestres. Ce fait peut certainement être expliqué par la conception nationale de la place de la formation au Master dans le contexte général de la formation des officiers : le Master relève de la formation continuée de l'officier et une somme de connaissances a déjà pu être accumulée par l'élève lors de l'exercice préalable de sa fonction dans le cadre professionnel.

La différence en termes de « semaines » académiques est également « faussée » par le contenu substantiel des enseignements proposés dans ce cadre. L'ESM Saint-Cyr propose un certain nombre de formations et d'entraînements à caractère militaire qui peuvent croiser des enseignements académiques<sup>117</sup>. L'ESM est d'ailleurs dotée d'infrastructures qui lui permettent de prévoir plus pragmatiquement la mise en place de ce type d'exercices ponctuels, ce que ne pourrait faire l'ERM en centre-ville de Bruxelles. Le nombre de

<sup>116</sup> L'Académie Militaire du Portugal ne distingue pas spécifiquement la formation Bachelor de la formation Master mais son intégration du Processus de Bologne sous la forme 3-5-8 pour les études en sciences militaires nous ont conduit à ne souligner que les 2 dernières années de cette formation et les 3 dernières années correspondantes pour les études en sciences de l'ingénieur.

<sup>117</sup> Cela souligne d'ailleurs le problème de la cohabitation de l'enseignement académique avec l'enseignement militaire. Cf Alex Alber, *op. cit.*, p. 202.

« semaines académiques » ne signifie donc pas que soient enseignées uniquement des matières purement académiques et scientifiques.

## ***II Les termes de la formation***

Les formations au Master ne suivent pas le même calendrier d'un système à l'autre<sup>118</sup> et certains obstacles pourraient surgir notamment dans la perspective d'échanges d'étudiants.

L'Ecole royale militaire organise sa rentrée académique début septembre, de même que l'Université Nationale de Défense de Finlande et les académies militaires portugaise et lituanienne. L'ESM commence ses semestres 3 et 5 à cette même période. Toutes ces institutions achèvent ce premier semestre de l'année académique avec la période de vacances de décembre. Concernant le second semestre, seul le calendrier de l'Académie Militaire du Portugal concorde de manière quasi parfaite avec celui de l'Ecole royale militaire.

Le problème réside dans l'organisation des formations dans cette période : un élève de l'ERM ne pourrait pas suivre les enseignements de l'Académie Militaire de Lituanie de manière optimale dans la mesure où il aurait manqué 3 semaines de cours à cause du camp militaire d'hiver en Belgique. En revanche, si le problème ne porte que sur le terme final de la période académique, il peut y être remédié par la poursuite du séjour de l'étudiant jusqu'à la fin de la période d'évaluation des connaissances car le terme est alors similaire pour toutes les institutions étudiées.

L'identification de périodes déterminées, propices aux échanges d'élèves entre les institutions est un défi majeur qu'il conviendra de relever au cas par cas. Il ne peut être, à l'heure actuelle, envisagé de « réserver » un créneau offert à toutes les institutions de manière multilatérale. L'Ecole royale militaire a toutefois un potentiel non négligeable de discussion concernant les échanges d'étudiants sur une base bilatérale.

## ***III Le mémoire de fin d'études***

Le mémoire de fin d'études synthétise les connaissances acquises lors de la formation au Master selon les mécanismes de la démarche scientifique inculquée pendant l'apprentissage. Si toutes les formations étudiées sont sanctionnées par la rédaction d'un tel mémoire, la conception de ce travail varie d'un système à un autre<sup>119</sup>.

Les programmes peuvent comporter des périodes réservées au mémoire exclusivement : ESM<sup>120</sup>, Académie Militaire de Lituanie, Université Nationale de Défense de Roumanie. Des cours académiques peuvent jouxter ces périodes, comme c'est le cas pour l'Ecole royale militaire, l'Université de la *Bundeswehr* de Munich et l'Université Nationale de Défense de Finlande

Il s'agit là d'un obstacle aux échanges d'étudiants. En effet, si un élève de l'Ecole royale militaire partait dans une institution étrangère afin de rédiger son travail, il devrait également suivre des cours dans l'établissement d'accueil et les dissensions relatives aux calendriers ressurgissent alors. Même dans le cas d'une période libérée aux fins de cette rédaction, l'accès aux ressources académiques et scientifiques dans l'établissement d'accueil et les périodes de congés peuvent poser des obstacles.

## ***IV La question de l'entraînement militaire***

Les établissements en charge de la formation initiale des officiers militaires se singularisent par la spécificité de leur mission militaire. L'articulation entre formations militaire et académique est, comme nous l'avons vu, au centre des enjeux des politiques de l'enseignement des institutions nationales, et pose certains problèmes à l'intégration des cursus de Master.

---

<sup>118</sup> Voir annexe 3.

<sup>119</sup> Nous n'avons pu recueillir ces données concernant la rédaction du mémoire au sein de l'Académie Militaire du Portugal.

<sup>120</sup> Néanmoins, les élèves de l'ESM, dans le cadre du « Semestre international » peuvent choisir de suivre des enseignements quand ils partent dans des établissements d'enseignement supérieur.

La problématique de l'entraînement militaire au sein de la formation au Master des officiers ne se pose pas pour l'Université de la *Bundeswehr*, exclusivement académique, ni pour les cursus de Master entrant dans la catégorie de la formation continue – Académie Militaire de Lituanie et Université Nationale de Défense de Roumanie – car les élèves exercent déjà leurs fonctions militaires. En revanche, il s'agit là d'un problème essentiel pour l'École royale militaire de Belgique, l'Académie Militaire du Portugal, l'École Spéciale Militaire, et même plus encore pour l'Université Nationale de Défense de Finlande.

Que faire en effet des élèves étrangers accueillis lors des camps militaires ou des exercices ponctuels organisés ? Comment, à l'inverse, envisager qu'un officier-élève ne participe pas à ces exercices dans son propre système national ?

La PESD développe de plus en plus les exercices multinationaux, interarmées et même « inter -personnels » avec l'utilisation des moyens civils et militaires à sa disposition. Elle aurait donc beaucoup à gagner à la participation de ses futurs officiers à des entraînements dans d'autres pays européens. De plus, l'entraînement militaire fait partie intégrante du processus de socialisation des établissements de formation d'officiers et de « transmission de codes comportementaux propres à cet environnement »<sup>121</sup>. La mise en situation de stress opérationnel accroîtrait encore un peu plus le fondement de cet échange.

Il faudra, dans la réflexion ultérieure sur les échanges entre institutions militaires, chercher à conserver cette distinction par rapport aux échanges civils entre établissements d'enseignement supérieur, tels que nous pouvons déjà les connaître par le prisme de l'Erasmus-Socrates.

## **B - L'utilisation de l'anglais**

L'enseignement de l'anglais s'est rapidement développé lors de la dernière décennie dans les institutions de formation de base des officiers militaires pour arriver aujourd'hui à un niveau de connaissance passive élevé. Par la mise en place de structures spécialisées comme des centres linguistiques ou de simples cours techniques, les langues sont devenues un des enjeux majeurs du développement d'une dimension européenne et internationale à leurs formations.

Certaines formations sont proactives en la matière et orientent souvent leurs étudiants vers l'apprentissage de plusieurs langues européennes. Ceci est d'une importance capitale dans la perspective des échanges entre institutions. Il faut toutefois garder à l'esprit le déséquilibre important entre les attraits de l'apprentissage des langues car le potentiel d'un « marché d'échange » pour les étudiants portugais apprenant le finnois est relativement limité. Pour ouvrir ce « marché », il faudra insister sur une langue principale, l'anglais étant une perspective à favoriser.

Les établissements civils d'enseignement supérieur ont montré la voie dans ce domaine en ouvrant certains de leurs enseignements à l'anglais, car il s'agissait alors de donner à leurs étudiants les « ficelles » techniques de leur professionnalisation et pour eux d'attirer les étudiants étrangers vers un enseignement spécifique. Les cursus de formation des officiers commencent également à suivre cette voie en intégrant dans leurs enseignements des cours techniques en langue anglaise. Ces initiatives semblent suivre une logique plus utilitariste : accueil d'intervenants extérieurs, enseignements réservés aux étudiants étrangers, nécessités techniques de la matière étudiée. L'attrait de l'extérieur est une motivation plus récente mais qui semble recevoir un accueil favorable dans les institutions avec lesquelles nous avons pu établir ce contact. Des stratégies se mettent lentement en place, visant à faire de l'anglais un véritable vecteur éducatif et un argument des politiques de l'enseignement.

Le bastion des langues nationales n'est, à notre sens, pas menacé par l'utilisation de l'anglais mais il a fort à gagner de cet argument pour renforcer sa visibilité internationale. La proposition conjointe aux étudiants nationaux et internationaux de tels enseignements ne pourrait que renforcer cette socialisation européenne

---

<sup>121</sup> Alex Alber, *op. cit.*, p.88.

voulue par les écoles de formation des officiers. Cependant, le processus peut être plus ou moins long selon les modes administratifs de décision et les éventuelles résistances internes. Une évaluation préalable des capacités à transmettre certains savoirs en anglais doit être, à cet égard, opérée.

### **C- Les cultures de coopération**

Les différents systèmes nationaux étudiés ont employé des outils variés pour étendre leur visibilité externe. Des « stratégies » ont été adoptées par les institutions en vue d'échanger les connaissances et les élèves, et de faire partager leur culture nationale de la défense. Pourtant, il n'existe pas encore à l'heure actuelle d'instrument d'harmonie dans le cadre des échanges entre formations.

Le modèle civil de l'université — et des établissements d'enseignement supérieur en général — a pu trouver son équilibre dans les programmes structurés Erasmus-Socrates depuis 1987. Malgré une lente assimilation par leurs homologues militaires, ces types d'échanges ne constituent pas, à l'heure actuelle, la référence en matière d'interactions entre institutions militaires.

Les échanges d'intervenants scientifiques ou académiques sont les plus courants en termes de quantité car les implications financières sont relativement modestes comparées aux échanges de plusieurs étudiants. Les élèves officiers sont un investissement conséquent pour les forces armées nationales en termes de formation. En conséquence, la confiance qui doit être accordée à l'institution partenaire est grande car le savoir dispensé à l'extérieur doit apporter un réel « plus » à la qualification du futur officier. De plus, l'accueil d'étudiants extérieurs coûte relativement cher à l'institution qui les reçoit, notamment en termes d'hébergement et de droits de scolarité.

Les échanges Erasmus-Socrates sont relativement limités. Trois institutions seulement dans notre échantillon d'étude avaient déjà signé leur Charte Erasmus<sup>122</sup> et aucun accord bilatéral n'est encore intervenu entre des écoles de formation initiale d'officiers militaires dans ce cadre. De surcroît, un fort accent est mis, dans les accords signés par l'Ecole royale militaire de Belgique, sur les échanges de personnels académiques, et ce pour une durée relativement courte. D'ailleurs, un essai en matière d'échanges de ce type entre écoles militaires reste encore à mettre en place. Cependant, les universités de défense de Finlande et de Roumanie, ainsi que l'Académie Militaire du Portugal, semblent également vouloir s'orienter vers cette voie d'échanges déjà reconnue par la culture européenne. Si ces intentions venaient à se confirmer, l'Erasmus pourrait devenir un vecteur fondamental des échanges entre les formations initiales d'officiers militaires.

L'ESM Saint-Cyr demeure une particularité dans le paysage des échanges européens. L'organisation du « Semestre international » permet en effet une réelle flexibilité dans les interactions, car les étudiants qui se déplacent n'ont pas l'obligation de suivre des enseignements et, s'ils ont cette obligation quand ils choisissent de partir dans un établissement d'enseignement supérieur, ils n'ont pas impérativement besoin des crédits<sup>123</sup> qui y sont attachés. Cependant, ce système est difficilement transposable à la Politique de l'Enseignement de l'Ecole royale militaire dans la mesure où son coût financier est élevé. Il reste néanmoins un exemple sur lequel une réflexion peut être conduite dans le cadre de la rédaction des mémoires de fin d'études et/ou de la fin de la scolarité académique<sup>124</sup>.

### **D - L'académisation des cursus observés : dynamique de convergence**

Les modes de formation de base des officiers militaires que nous avons pu observer dans la conduite de cette recherche se retrouvent dans la dynamique d'académisation que Giuseppe Caforio appelait notamment de ses

---

<sup>122</sup> L'Ecole navale de Brest, qui ne faisait pas partie de cet échantillon d'étude, ainsi que les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ont établi des premiers contacts avec l'agence nationale française de l'Erasmus en vue d'établir leur charte. Source : directions des Affaires internationales des ESCC et de l'Ecole navale.

<sup>123</sup> ECTS : European Credit Transfer System.

<sup>124</sup> Cependant, il ne peut être envisagé d'assimiler ce précédent dans la politique de l'enseignement de l'ERM que pour la formation au Master SSMW car le Master POL ne suit pas la même organisation dans la rédaction du mémoire de fin d'études et l'accès aux ressources académiques et scientifiques pourrait être limité.

vœux : « *the trend towards a convergence of officers' basic educational processes with university appears generalised in Europe and destined to continue, at least in the medium term* »<sup>125</sup>. La place réservée à la connaissance académique prend en effet de plus en plus d'importance au fil des décennies, selon des voies différentes d'un système à l'autre : la demande de prestations de formations de rang supérieur pour certains officiers néerlandais, la décentralisation de certains cours vers l'université civile pour les officiers ingénieurs portugais, le développement généralisé de la recherche scientifique au sein de pôles civils et militaires, etc. Toutes ces évolutions en cours contribueront de manière certaine au développement de l'excellence académique et scientifique des formations, autrefois centrées sur l'aptitude militaire.

L'intégration en leur sein des prescriptions du Processus de Bologne est encore plus révélatrice du besoin de reconnaissance de ces cursus par leurs équivalents civils. L'harmonisation des diplômes, certes selon des durées variables, est d'ores et déjà en excellente voie. L'adoption du système ECTS devrait à court terme permettre de considérer des connaissances acquises à l'extérieur comme équivalentes à celles fournies par les enseignements nationaux. Enfin, l'assurance de qualité de l'enseignement devient une préoccupation majeure des institutions.

La spécificité militaire de leurs missions fait de l'ensemble des institutions de formation initiale des officiers militaires un marché restreint et cohérent sur lequel les échanges ne peuvent avoir lieu qu'à partir de la reconnaissance mutuelle des compétences. Si cette reconnaissance intervient, il est alors probable que l'offre et la demande en termes de formation se rencontreront d'elles-mêmes. Les formations civiles en sont aujourd'hui un exemple concret et vérifiable. Néanmoins, elles-mêmes ont bénéficié de la mise en place d'un outil structurant comme l'Erasmus pour faciliter la création de ce marché. Un outil similaire ou égal permettrait potentiellement aux formations initiales des officiers de continuer à entretenir le dynamisme dont elles ont fait preuve jusqu'alors, et ainsi d'évoluer de concert avec la Politique Européenne de Sécurité et de Défense.

## 5 - PERSPECTIVES ET PROJETS DE MISE EN RESEAU DES PROCESSUS EDUCATIFS NATIONAUX

Suite à cette partie de l'étude, une « feuille de route » est proposée à l'Ecole royale militaire en vue d'adapter sa Politique de l'enseignement aux évolutions qu'appelle la Politique Européenne de Sécurité et de Défense. Il s'agira pour nous, non seulement d'appeler à des évolutions internes à l'ERM, mais également et peut-être surtout de transformer sa dimension de pointe à l'heure actuelle en un moteur européen de l'intégration des cursus de formation initiale des officiers militaires.

### A - Accroître la « *readiness* » de l'Ecole royale militaire à l'ouverture européenne des formations

#### *I Accueillir les cultures européennes de défense*

L'Ecole royale militaire de Belgique bénéficie d'une certaine aura à l'échelle européenne au vu des réformes structurelles qu'elle a engagées au cours de la dernière décennie et de l'attraction de son enseignement d'excellence. Elle s'est intégrée en un laps de temps relativement court à l'espace européen de l'enseignement supérieur, et se prépare aujourd'hui à délivrer des diplômes reconnus par les universités civiles et les Etats membres selon le modèle 3-5-8, largement reconnu. Des améliorations structurelles internes qui contribuent à regarder l'ERM comme un pôle de qualité dans l'enseignement et la recherche scientifique sont à saluer. Cette réputation est aujourd'hui favorablement sanctionnée par le développement de son ouverture vers l'extérieur, et ce, selon une orientation résolument européenne et internationale. Le savoir-faire et le savoir être dispensés en son sein sont un gage de qualité reconnu par ses pairs civils et militaires dans les domaines de la formation académique et des nécessités militaires. Elle cultive en conséquence la coopération avec des acteurs belges et étrangers dans un esprit résolument européen de consensus, qui caractérise globalement la

---

<sup>125</sup> *Giuseppe Caforio, op. cit., p.15.*

Politique de la Belgique. Tout en étant le reflet de sa tradition, elle s'ouvre aux nouvelles formes d'enseignement et aux nouvelles disciplines des politiques de défense. Elle se propose aujourd'hui d'ouvrir ces savoir-faire et savoir être aux autres cultures de défense européennes pour contribuer au développement d'une culture européenne de défense.

Certains développements pourraient cependant être optimisés dans le cadre de son ouverture européenne. Concernant l'utilisation de l'anglais tout d'abord. Le potentiel attractif de l'Ecole pourrait être développé par un recours accru à cette langue comme vecteur de l'enseignement académique. La culture linguistique de l'Ecole royale militaire est fondamentalement marquée par le reflet de la société et de la politique belges. Le français et le néerlandais sont des atouts de l'attrait de son enseignement d'abord pour la Belgique mais également vis-à-vis de l'extérieur. Cette politique lui confère un avantage certain à faire valoir vis-à-vis de ses partenaires néerlandais, pour lesquels elle va organiser le Master en balistique, mais également de ses partenaires africains, pour lesquels elle forme des officiers à titre diplomatique. Il n'est pas concevable d'endommager ce potentiel par un recours accru à l'anglais comme langue d'enseignement mais il n'est pas non plus inadéquat d'en souligner la portée. Les officiers néerlandais auront fait l'expérience d'un processus de socialisation militaire dans lequel l'anglais avait une place importante avant d'arriver à l'ERM et les cadets d'origine africaine suivent généralement l'entièreté de leur formation au sein de l'ERM et ont pu, par conséquent, bénéficier des enseignements du centre linguistique.

L'Ecole royale militaire ayant légalement un plafond quantitatif en termes d'enseignements donnés en anglais, il serait indispensable de définir des priorités éventuelles quant à ceux qui pourraient être dispensés dans cette langue. Cette préparation devrait nécessairement être précédée d'une consultation parmi le personnel enseignant pour évaluer les possibilités d'initiative en la matière.

Conjointement se pose la problématique du choix des enseignements à proposer aux étudiants accueillis. En effet, l'ouverture de la Politique de l'enseignement de l'ERM aux évolutions que pourraient appeler la PESD ne concerne pas seulement les cours relatifs à cette politique européenne mais, au-delà, un « esprit PESD », un objectif culturel PESD. Les enseignements relatifs aux matières techniques sont compris dans cet objectif tant il est important que cette culture se diffuse vers et depuis tous les futurs officiers. La logique d'ouverture résonnerait alors plus efficacement en termes de modules que de cours, afin de préserver la cohérence d'excellence de l'Enseignement de l'Ecole royale militaire. En plus de ces enseignements « vitrines », il serait également possible pour l'Ecole royale militaire de promouvoir les deux langues nationales principales en proposant aux étudiants accueillis des enseignements régulièrement donnés en français ou en néerlandais. Le français, seconde langue de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, est d'ailleurs une des langues étrangères les plus étudiées dans les institutions militaires européennes.

De telles mesures contribueraient de façon importante à l'attraction de l'école pour les élèves officiers étrangers. L'assimilation culturelle européenne au sein de l'ERM se verrait également renforcée par un flux inverse de diffusion de ses savoirs être et savoir-faire.

## ***II Diffuser une culture de défense européenne***

L'Ecole royale militaire peut aujourd'hui structurer ses échanges selon une stratégie de projection à plusieurs échelles : bilatérale et multilatérale.

### **1. Echelle bilatérale**

L'ERM a d'ores et déjà entamé son processus d'ouverture aux institutions partenaires de l'enseignement supérieur. L'échange de personnels enseignants ou de chercheurs représente une dimension importante de sa stratégie grâce à l'emploi d'outils reconnus comme l'Erasmus-Socrates. Il serait fondamental, en l'état d'avancement que nous avons décrit préalablement, d'entretenir cette dynamique :

- en promouvant la signature de chartes Erasmus par ses partenaires potentiels,
- en multipliant les accords Erasmus-Socrates ou Tempora bilatéraux,

- en étendant ces accords à une mobilité accrue des élèves officiers pour arriver à une optimisation des séjours à l'étranger,
- en étendant dans la mesure du possible les durées d'échanges pour correspondre aux bases communes que sont les semestres, ou dans certains cas les trimestres,
- en orientant cette recherche d'échanges vers les institutions de formation initiale des officiers militaires quand la possibilité existe,
- en élargissant le spectre des domaines d'enseignement pour que le plus grand nombre de « filières » ait accès à cette mobilité,
- en entretenant la synergie de groupe concernant les sujets de coopération, au sein des fora d'institutions dont elle fait partie : Conférence des Superintendants des Ecoles Navales, EUAFA, ainsi que la future conférence des commandants des écoles des armées de Terre qui devrait voir le jour prochainement.

Les expériences de l'Erasmus-Socrates sont une preuve de qualité de la mobilité des étudiants européens qu'il faut utiliser au maximum des opportunités. Ces accords présentent en outre l'avantage de répondre partiellement aux questions d'ordre financier que nous avons déjà mentionnées.

Dans la mesure où les partenaires potentiels ne connaissent pas, ou pas encore, l'Erasmus-Socrates dans leurs politiques de l'enseignement, il convient de laisser faire, dans un esprit assez libéral, le jeu de l'offre et de la demande en matière de savoirs car les personnels enseignants et scientifiques doivent être utilisés comme catalyseurs de ce marché. C'est d'ailleurs ainsi que se forment déjà les liens extérieurs de l'ERM. En revanche, il est du ressort de tous les acteurs institutionnels de l'ERM – personnels enseignants, laboratoires de recherche, Direction de l'Ecole – de promouvoir et d'informer les tiers des potentialités représentées par l'Enseignement de l'Ecole royale militaire et des outils qu'elle a expérimentés en matière d'échanges. Là encore, il n'y a pas lieu de forcer un mécanisme qui sait déjà se montrer efficace, mais d'entretenir une visibilité informative extérieure. Il sera certainement nécessaire, depuis l'ERM, d'amorcer la dynamique et l'intérêt des publics concernés, en vue d'une participation optimale à ces programmes, en informant ceux-ci et en définissant à l'avance les modes de valorisation dans le sens d'une incitation à l'échange.

Dans un second temps et dans un esprit d'intégration renforcée des cursus européens, l'Ecole royale militaire pourrait proposer de mettre en commun son offre de formation par le partage de certains modules d'enseignement ou de cours. De manière bilatérale tout d'abord pour éventuellement arriver à un échange multilatéral ensuite. L'ERM pourrait en effet proposer à des écoles partenaires de bénéficier de certains de ses enseignements pour lesquels l'offre à l'échelle européenne est plus faible, en les intégrant dans leurs propres programmes, éventuellement sous forme de cours optionnels, et selon un principe de réciprocité. L'objectif serait alors de partager l'excellence qui caractérise l'Ecole dans certains domaines, de donner une certaine visibilité à celle-ci, et de compléter son offre d'enseignement en intégrant les enseignements extérieurs à son propre programme. Il serait, dans cette optique, certainement adéquat de favoriser l'emploi des nouvelles technologies de vidéoconférence et d'apprentissage à distance pour que le cours soit donné sans étendre la charge de travail du personnel enseignant. Il est clair qu'une telle option demandera une synchronisation des calendriers de cours entre l'ERM et son partenaire. Des arrangements devront être pris, de manière générale, pour que les enseignements qui ne sont pas délivrés par l'Ecole royale militaire se voient reconnaître la même valeur que ceux qui le sont, dans le cursus de l'officier-élève.

## 2. Echelle multilatérale

Dans un cadre multilatéral, l'ERM pourrait, de sa propre initiative et grâce au savoir-faire qui la caractérise, s'intégrer dans des programmes de collaboration comme l'Erasmus-Mundus.

Le programme Erasmus-Mundus a été créé en décembre 2003 par une Décision européenne<sup>126</sup> en vue d'entretenir la visibilité de l'excellence européenne en matière d'enseignement supérieur<sup>127</sup>. Il consiste en la

---

<sup>126</sup> *Décision n° 2317/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil du 5 décembre 2003 établissant un programme pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays – tiers « Erasmus-Mundus ».*

proposition de thématiques scientifiques et académiques pour des pôles d'établissements d'enseignement supérieur européens. Ces établissements collaborent dans une formation de niveau Master ouverte à leurs étudiants et à des étudiants de pays tiers de l'Union. Les étudiants sélectionnés suivent alors des modules au sein des établissements participants durant les deux années du Master. Les études sont sanctionnées par un diplôme commun ou conjoint délivré par les institutions participantes. Ils ont notamment été créés en vue de « contrer » l'attraction des masters américains au profit d'un recentrage européen. Après quatre années de fonctionnement, ils ont prouvé leur valeur et leur attraction. Politiquement, ce programme a été souligné comme un instrument visant à entretenir l'économie européenne de la connaissance dans la Stratégie de Lisbonne. Son développement, particulièrement rapide, a constitué un argument de poids dans cette reconnaissance.

L'ERM, en tant qu'établissement reconnu d'enseignement supérieur et ayant intégré pleinement le Processus de Bologne, pourrait postuler à la participation à un tel programme car elle a des atouts et des moyens à faire valoir, notamment dans les enseignements en matière hautement techniques des sciences de l'ingénieur. Les propositions sont en effet souvent concentrées autour de thématiques techniques<sup>128</sup>. En revanche, les matières des sciences militaires ne présentent pas le même attrait en raison de leur spécificité pédagogique moins partagée par les milieux civils.

Le programme Erasmus-Mundus a néanmoins pour objet d'attirer un public de pays tiers, ce qui nous éloigne quelque peu du cadre de notre étude, et d'engager les étudiants pour la durée du Master. Ce dernier élément n'est *a priori* pas envisageable dans le cadre de nos suggestions car l'élève est avant tout formé dans l'optique de son service professionnel auprès de son armée nationale. La durée d'un Master représenterait une perte trop longue du « contrôle » sur sa formation. Pourtant, cet esprit de coopération pourrait être retranscrit dans le paysage de la formation initiale des officiers militaires selon un schéma que nous dévoilerons plus avant.

## **B - Projections expérimentales de l'intégration européenne des cursus de formations initiales**

### ***I Les projets de la Présidence française de l'Union européenne***

Le ministère français de la Défense a décidé de mettre en place, en septembre 2007, une structure interne visant à étudier la faisabilité et les développements du concept d'« Erasmus militaire » en vue de faire des propositions à un cadre européen lors de la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008. Les stratégies qui commencent à se dégager en vue de la concrétisation de ce projet soulèvent formellement et substantiellement les points que nous avons pu évoquer dans cette étude.

La stratégie du ministère français de la Défense s'articule autour de deux axes majeurs : politique et individuel, c'est-à-dire à l'échelle des écoles volontaires. Un « cahier des charges » est donc en cours d'élaboration en vue d'une préparation négociée.

#### **1. L'axe politique**

Lors de nos contacts avec le ministère français de la Défense, plusieurs nécessités ont été exprimées. Elles recoupent nos axes d'études.

- L'intégration du Processus de Bologne est une nécessité formelle sans laquelle la discussion commune ne peut avoir de langage de référence.
- Une négociation doit avoir lieu sur les arrangements financiers des échanges potentiels. Le ministère français préconise la mise en place d'un fonds commun européen destiné à couvrir ces dépenses,

---

<sup>127</sup> Pour de plus amples informations sur les programmes Erasmus-Mundus voir sur le site : [http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/programme/back\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/programme/back_fr.html) (vérifié le 10/04/08).

<sup>128</sup> Voir liste des actions commanditées jusqu'à cette date (vérifié le 10/04/08): [http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/projects/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/projects/index_en.html).

comme c'est déjà le cas pour l'Erasmus civil, ou l'adoption du principe de réciprocité dans les arrangements pratiques (hébergement, frais de scolarité, etc.).

- La logique de noyau dur doit être favorisée dans un premier temps et s'ouvrir à mesure de l'intégration de ces « charges » par les partenaires potentiels.
- Des centres « de référence » devraient être définis selon les domaines d'action.
- Des pôles d'excellence, dans la même logique, doivent être dégagés afin de favoriser la mutualisation des formations. Ce principe doit s'appliquer également à l'entraînement militaire dans la formation.
- Les enseignements doivent prendre la forme de modules afin de faciliter les échanges.
- Une langue de référence doit être adoptée au sein des modules.
- Les échanges, pour être plus consensuels, doivent être limités dans la durée. Le semestre paraît, à cet égard, une limite raisonnable.
- Les normes nationales concernant la structure des modules d'enseignement doivent être harmonisées pour faciliter l'interchangeabilité.
- Les flux d'information entre les écoles doivent être facilités, notamment par la mise en place d'une base de données commune.
- Les échanges d'enseignants ou de cadres doivent être développés quantitativement.
- Les systèmes nationaux de formation initiale doivent faciliter le recours aux double-diplômes.

## 2. L'axe individuel

Les éléments de convergence, au niveau des écoles, académies et universités de défense sont globalement l'application directe des principes définis précédemment :

- favoriser les échanges par semestres entre les institutions qui ont préalablement intégré les dispositions du Processus de Bologne,
- s'appuyer sur la flexibilité offerte par la « boîte à outils » Erasmus en encourageant, dans un premier temps, les établissements concernés à établir leur charte,
- ouvrir aux partenaires les séminaires de recherche, comme les ESCC l'ont déjà fait pour leurs pôles de recherche,
- faciliter les échanges en matière de stages en entreprises<sup>129</sup>, d'enseignement, ainsi que les échanges culturels et sportifs<sup>130</sup>,
- développer l'ouverture des modules d'enseignements aux partenaires européens.

## 3. La préparation et la négociation de ce cadre

Le ministère français de la Défense compte étendre la philosophie de l'Erasmus au domaine militaire. La Présidence française compte établir une feuille de route en vue de préciser la forme d'une formation européenne à la PESD.

Le Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD) peut être un socle institutionnel à favoriser. L'appui de son Comité académique exécutif dans la définition des modules à « communautariser » serait alors demandé. Il faudrait inventorier préalablement les différentes formes de partenariats déjà expérimentées par les écoles et que celles-ci aient pris les dispositions nécessaires à la reconnaissance mutuelle des modules ou des semestres.

Avec l'accord du Conseil de l'Union européenne, le CESD agirait comme « chambre de compensation » (*clearing house*) afin d'auditer les échanges entre écoles, de réfléchir sur les périodes d'échanges adéquates et de répertorier les discussions sur la philosophie des échanges. Il pourrait également être envisagé de l'intégrer, à

---

<sup>129</sup> Cf « semestre international » des ESCC.

<sup>130</sup> Les échanges et activités communes de type culturel ou sportif ont été les premiers éléments d'une politique d'échange au sein de l'EUAFSA. Cf, chapitre 1.

titre d'institution experte, dans un réseau thématique<sup>131</sup> Erasmus rassemblant les écoles de formation initiale dans leur ensemble ou par composante militaire, autour des enjeux de l'éducation. Dans cette stratégie, plusieurs angles sont ouverts à son action pour lesquels le CESD :

- ouvrirait les compétences de son Comité académique exécutif aux discussions sur les problématiques liées aux échanges entre institutions,
- hébergerait un forum informel des directeurs et commandants des institutions responsables de la formation de base des officiers,
- aiderait à la définition des objectifs à atteindre en termes d'échanges,
- initierait la mise en place d'une base de données sur les échanges,
- et contribuerait à définir la valorisation des enseignements conjoints.

Le CESD agirait globalement comme une autorité en matière de définition des modules et de transmission de ces connaissances en langue anglaise. Il s'agirait de rapprocher l'Erasmus militaire, dans ce volet « formation combinée », des objectifs visés dans son cours d'orientation, au niveau de la formation continuée. D'autre part, les Etats membres garderaient leur autonomie de décision en matière d'enseignement, les réseaux académiques et scientifiques déjà formés garderaient leur cohésion.

## ***II Contribution de l'étude au développement du concept d' « Erasmus militaire »***

### **1. Appréhension de l'ensemble**

L'étude que nous avons menée reflète globalement les mêmes réflexions quant aux problématiques soulignées par le projet de la Présidence française à venir. Quelques ajouts ou points de débat nous viennent néanmoins à l'esprit. Nous ne distinguerons d'ailleurs pas les conditions politiques de celles incombant directement aux écoles car nous appuyons nous-même notre réflexion sur le modèle du système belge. Au sein de celui-ci, les formations de tous les officiers sont rassemblées dans l'ERM.

### **2. La formation militaire**

L'objectif de l'Erasmus militaire dans son aspect « formation combinée » concerne à notre sens plus le volet académique des formations initiales des officiers que le volet strictement militaire. Cela ne veut pas dire que la mutualisation des compétences de formation militaire doit être mise de côté pour autant, mais plutôt qu'elle doit être discutée en parallèle de la négociation, voire même, dans un premier temps, dans un cadre bilatéral. La mobilisation des enjeux logistiques liés à l'organisation d'exercices communs semble en effet trop lourde au regard des possibilités actuelles. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, il est possible et même fort probable qu'une institution organise ponctuellement ou régulièrement des activités militaires durant la période pendant laquelle les échanges pourraient avoir lieu. En conséquence, il nous paraît important d'anticiper la question de la participation des élèves étrangers à ces exercices. A l'inverse, la période d'échange peut être mal placée pour un élève qui se déplacerait à l'étranger et des arrangements internes doivent être prévus.

Néanmoins, la flexibilité qui caractérise l'Erasmus dans son volet « échange » pourrait, et devrait dans l'absolu, être mise à contribution dans la perspective des périodes de formation ou des éventuels enseignements militaires ponctuels. Il ne semble pas exister de réel obstacle à la participation d'officiers étrangers à des exercices militaires nationaux. L'enrichissement culturel des élèves échangés par l'expérience d'un environnement étranger n'en serait que renforcée. Toutefois, cet aspect de la formation est soumis à des impératifs d'ordre national, telle la langue, et il serait préférable que les élèves accueillis possèdent les connaissances nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur seront demandées dans ce cadre. Des arrangements dans la négociation bilatérale du cadre de l'échange devront être discutés pour en prévoir les modalités pratiques.

---

<sup>131</sup> Chapitre 1.

### **3. La langue**

D'ores et déjà, à notre sens, il convient de s'accorder sur la langue qui sera utilisée dans les échanges afin de l'intégrer dans la préparation des modules d'enseignement. Ici encore nous insisterons sur la nécessité, dans un cadre multilatéral, de l'utilisation de l'anglais comme langue de référence pour des raisons d'opportunité. Le développement de ces enseignements est déjà amorcé ou sur le point de l'être, notamment au sein des institutions que nous avons pu étudier. La participation d'acteurs comme le CESD dans la préparation de l'Erasmus militaire confirme cette nécessité pour se conformer à l'esprit des cours d'orientation.

### **4. Les ingénieurs**

La question de la participation des officiers-élèves des domaines techniques comme l'ingénierie à la formation commune à la PESD va, à terme, se poser. Ils auront en effet intérêt à assimiler la Politique Européenne de Sécurité et de Défense dans la perspective de l'exercice de leurs fonctions militaires. Or, l'impact potentiel d'une formation combinée calquée sur le cours d'orientation du CESD risque d'accorder la priorité aux étudiants directement intéressés par un enseignement scientifique de cette politique.

Il pourrait être envisageable de dupliquer cet Erasmus militaire pour un tel public avec un appui de l'Agence Européenne de Défense. Cette autorité agirait alors comme un catalyseur des demandes de formations relatives aux sciences techniques toujours dans un esprit européen.

### **5. La participation d'un public civil**

Faut-il déjà ouvrir la porte de l'Erasmus militaire dans son option de formation combinée au public civil ? Cette question se posera inévitablement à terme au vu de l'organisation des cours d'orientation par le CESD et le recours toujours croissant de la PESD aux instruments civils. Il s'agit là d'un point de débat sur lequel nous nous positionnerons pour un « pas encore ». La participation d'étudiants civils aux modules de formation contribuerait à alimenter les discussions sur la PESD et ses réalisations au sein du public, et ne contredirait en rien l'esprit PESD que ces échanges initieraient. Ce sont des raisons formelles qui nous poussent au « pas encore » car la mise en place de l'Erasmus militaire nécessitera de nombreuses préparations, voire des réformes, qui conduiront certainement les écoles militaires à profiter de leurs réalisations propres avant d'élargir leur offre. Plus symboliquement, les structures d'accueil ne sont pas toutes adéquates, notamment quant à l'application des normes ERP européennes, en vue de l'hébergement éventuel d'étudiants civils.

Néanmoins, des instruments déjà existants comme le programme européen Léonardo – qui vise à la mobilité des étudiants dans le cadre de stages notamment – pourront être, à terme, utilisables dans ce contexte.

### **6. L'organisation du diplôme**

L'organisation de modules communs d'enseignement relatifs à la PESD, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme spécifique est, comme nous l'avons déjà remarqué, une excellente option. Calquer cette formation spécifique sur le modèle des cours d'orientation du CESD est à cet égard un gage de qualité et un facteur d'adaptation aux réalités toujours changeantes de la PESD. Cependant, il faut garder les potentiels académiques et scientifiques des écoles, académies et universités participantes en utilisant, autant que faire se peut, leurs ressources propres en tant qu'ensemble cohérent. En s'appuyant donc sur une définition préalable des objectifs de la formation en collaboration avec le CESD, les Etats membres et les écoles garderaient leur autonomie en matière de définition des programmes. Néanmoins, pour maintenir la diversité européenne

dans l'enseignement, des intervenants extérieurs devraient être sollicités, notamment dans les matières où les ressources nationales seraient limitées. Les vecteurs d'enseignement pourraient être tant physiques que virtuels, c'est-à-dire avec l'emploi des moyens modernes de communication comme la vidéoconférence.

Dans le même esprit de socialisation et de rencontre avec de nouvelles cultures de défense européennes, nous suggérerions que l'organisation de ces modules soit tournante et à la charge des institutions participantes, ainsi que les *advanced courses* du CESD sont organisés. La durée de la formation que nous prévoyons - un semestre au maximum - est trop courte et représenterait un coût disproportionné par rapport aux objectifs à atteindre si nous confiions une partie de la formation à chaque école. Nous pourrions proposer par conséquent d'organiser annuellement la formation dans une école différente. De même, l'effectif des participants doit être raisonnable au regard de l'esprit de cette formation spécialisée et des capacités d'hébergement des écoles, et réparti selon les institutions participantes. Nous pourrions préconiser pour ce faire une multiplication des offres concernant ce module. En effet, pour garder un esprit cohérent avec - dans la meilleure optique - 27 Etats membres et leurs écoles, on ne pourrait centraliser la formation au risque de ne pouvoir accueillir que 2 ou 3 élèves maximum par établissement. En adoptant un raisonnement en « noyaux durs »<sup>132</sup> et en fonction d'une diversité culturelle, nous pourrions augmenter la quantité de participants par institutions partenaires.

L'organisation serait donc tournante et permettrait même, par le processus de socialisation, de diffuser une culture européenne de défense parmi le public non participant de l'école organisatrice.

L'évaluation des connaissances pourrait se faire via un jury de mémoire spécifique et le diplôme serait décerné par le CESD ou conjointement par les institutions participantes selon des règles à déterminer. A cet égard, il conviendrait que les institutions participant à l'Erasmus militaire dispensent toutes la formation au Master avec un volume académique suffisant<sup>133</sup>.

Il faut également souligner la problématique soulevée par le projet français, qui suggère d'intégrer le module européen de formation à la PESD dans l'organisation du cursus national. Chaque institution devra en effet, préalablement et selon un calendrier qui sera commun à tous les partenaires de la formation, fixer la valeur qu'elle accorde à ce module dans son cursus<sup>134</sup>, ce qui représentera un travail important de négociation au vu de l'étude comparative menée.

## 7. La question de la structure directrice

Il pourrait être envisagé, selon nous, de confier la direction pratique de cet Erasmus militaire ou des pôles thématiques aux institutions participantes grâce à une « présidence tournante » de la formation<sup>135</sup>. Celle-ci pourrait être mieux à même de l'organiser, notamment dans ses dispositions pratiques comme l'hébergement, que le CESD par exemple. De plus, le CESD n'a pas vocation, par son mandat, à chapeauter l'ensemble de l'organisation. En revanche, son autorité morale et pédagogique en fait un garant tout désigné de l'assurance de qualité de l'enseignement qui serait délivré pendant cette formation. Son intégration dans le réseau thématique Erasmus sur la formation à la PESD serait un atout, si celui-ci venait à être effectivement mis en place.

D'autre part, l'inclusion informelle des forums d'institutions de formation de base des officiers militaires au corps du CESD pourrait être débattue dans la mesure où les forums existants sont des références de composantes et n'ont pas de vocation académique. De surcroît, ces forums, s'agissant des écoles de Marine et de l'Air, comprennent également des Etats non membres de l'Union et sont donc décentrés des problématiques PESD. Cela reviendrait, à notre sens, à poser la question de la présence de pays tiers dans la formation, comme c'est le cas pour l'Erasmus-Mundus civil. C'est d'ailleurs ici une des caractéristiques intéressantes du concept d'« Erasmus militaire » que de se rapprocher autant d'un objectif de formation

---

<sup>132</sup> De 4 ou 5 Etats membres ou institutions.

<sup>133</sup> Néanmoins, il faudra trouver une porte de sortie pour les formations nationales qui n'ont pas de cadre pour le Master – par exemple les Pays-Bas et le Royaume-Uni – car leur participation est également importante à la compréhension de la PESD.

<sup>134</sup> Notamment sa place dans les matières optionnelles ou obligatoires du cursus.

<sup>135</sup> A terme multipliée par autant de « noyaux durs » que nécessaires à une offre de participation adéquate.

commune que d'une extension du recours aux instruments de l'Erasmus, preuve s'il en est besoin de la notoriété du dispositif. D'ailleurs, dans la mesure où la signature de la Charte devrait vraisemblablement précéder l'organisation des modules communs, nous sacrifierions volontiers à la tradition de dénomination de l'Erasmus en proposant le terme d'« Erasmus-Athéna » pour cette formation commune à la PESD.

## CONCLUSION

Les politiques de l'enseignement des formations initiales d'officiers et la PESD font partie toutes deux de ces dynamiques pour lesquelles les adaptations sont, par nature, incessantes : l'une aux réalités de l'autre et l'autre aux réalités des géopolitiques modernes.

L'École royale militaire remplit son rôle en tant qu'établissement de formation de niveau universitaire et en tant qu'institution militaire, en se rapprochant toujours plus de l'excellence dans ces deux fonctions. Ses efforts en la matière sont constamment entretenus par une politique de l'enseignement dynamique et volontaire. Cependant, il est difficile d'harmoniser les savoir-être et savoir-faire tant les systèmes européens de formation initiale des officiers militaires sont variés et les cultures de défense sensibles aux évolutions et demandes externes.

Pourtant, ces systèmes européens se rejoignent bien souvent dans leur quête de reconnaissance d'excellence et se sont tous retrouvés dans le processus d'académisation de leurs cursus. Ils se trouvent aujourd'hui différemment prêts à « communautariser » leurs enseignements, mais tous sont marqués par une volonté indéfectible de trouver leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur européen. Deux axes doivent être pris en compte pour rencontrer les demandes que pourrait faire émerger l'évolution de la PESD au regard de l'enseignement : un axe formel visant à agir sur le contexte des formations délivrées par les institutions et un axe normatif visant à agir sur la somme des connaissances diffusées par les institutions.

L'avenir de leurs cursus, qui se préparent nationalement, réside dans leur rapport à l'extérieur et leur intégration d'un esprit européen particulier à cet ensemble. Le principe est aujourd'hui consensuel et les arrangements de fond et de forme se posent comme des enjeux fondamentaux. Leur monopole est certes protégé, car l'existence d'une école européenne unique de formation des officiers d'une armée européenne reste une utopie, mais l'attraction de leurs formations subit la concurrence grandissante des cursus civils qui garantissent une liberté dans la mobilité professionnelle. L'équilibre entre éducation académique et militaire demeure par nature l'apanage des politiques de l'enseignement et caractérise la dualité d'un officier moderne. La spécificité du métier d'officier n'empêche pas l'existence d'une grande diversité dans les *curricula* et c'est sur cette diversité, caractéristique d'une Europe de la défense, que les institutions veulent s'appuyer pour rechercher l'optimisation de leurs savoir-faire et savoir-être.

La recherche d'instruments de coopération est en cours et l'utilisation des outils créés pour les établissements civils d'enseignement supérieur doivent être privilégiés car ils ont prouvé leur valeur. Néanmoins, la spécificité du métier d'officier moderne nécessite, quand les instruments civils ne sont pas adéquats, de trouver des solutions adaptées au milieu. L'Erasmus militaire est un de ces instruments prometteurs qui permettront bientôt le développement d'une culture commune de défense dès le début de la carrière professionnelle. Deux volets seront à souligner dans cette logique de socialisation : les échanges bilatéraux entre institutions et la formation commune à des problématiques d'actualité. Les arrangements et les avancées respectives de chaque pôle d'enseignement sont à définir et à évaluer. Néanmoins, les écoles militaires — entendues au sens large — ont d'ores et déjà prouvé leur capacité de réaction et d'adaptation, à l'instar de l'évolution rapide de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense. L'École royale militaire est bien avancée dans cette optique et elle peut aujourd'hui consacrer quelques forces à la construction d'une culture européenne de la défense au profit de tous.

## ANNEXES

### Annexe 1

#### L'année académique à l'ERM

Le document présenté ci-dessous est le calendrier des activités de formation organisées par l'Ecole royale militaire de Belgique pour l'année académique 2007-2008. Il distingue l'enseignement académique (en orange et pêche avec icône), la formation militaire (en marron et vert avec icône) et les périodes d'examens (en violet et parme). La semestrialisation des enseignements est une des caractéristiques de la formation à l'ERM ; l'intégration de l'académique et du militaire en est une autre.

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
<b>1 Ba SSMW</b>												
<b>1 Ba Pol</b>												
<b>2 Ba SSMW</b>												
<b>2 Ba Pol</b>		<b>C</b>										
<b>3 Ba SSMW</b>		<b>O</b>										
<b>3 Ba Pol</b>		<b>N</b>										
<b>1 Ma SSMW</b>		<b>G</b>										
<b>1 Ma Pol</b>		<b>E</b>										
<b>2 Ma SSMW</b>												
<b>2 Ma Pol</b>												
<b>2 Ma Pol Ric</b>												

Source : Direction de l'Enseignement Académique DEAO, avril 2008

## Annexe 2

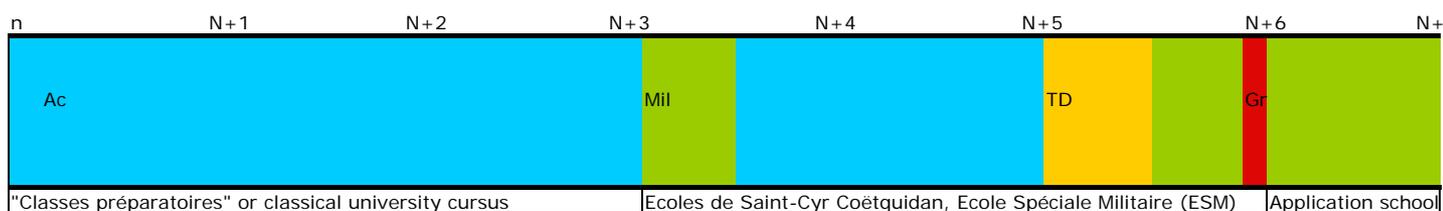
### Modèles européens de formation des officiers

Cet appendice, élaboré à partir des contacts que l'équipe de recherche a pu nouer dans le cadre de l'étude comparative avec des institutions en charge de la formation, est destiné à balayer l'organisation des cursus nationaux des officiers militaires jusqu'à la sortie du diplôme de Master. Il faut cependant noter que, pour suivre l'objectif de la recherche d'échanges au niveau Master, il nous a été nécessaire de dépasser le seul cadre de la formation initiale de l'officier. Le diplôme du second cycle d'études supérieures, en effet, n'est pas délivré dans ce cadre dans les systèmes lituanien, roumain et, dans une autre mesure, finlandais, mais dans la formation continuée de l'officier. Cette présentation est donc destinée à replacer la formation au niveau Master dans le contexte de la formation globale d'un officier militaire. D'autre part, dans la constitution de l'échantillon d'étude, seules les formations des officiers des armées de Terre et leurs institutions ont été retenues pour des raisons liées à l'organisation de la présente recherche et en accord avec l'institution demanderesse. Cette sélection présente néanmoins l'avantage de faciliter le travail de comparaison car les systèmes étudiés répondent à des objectifs similaires énoncés par des composantes similaires.

#### Légende :

- Mil Military training period
- Ac Academic period
- Gr Graduation exam
- TD Particular time dedicated to thesis drafting (if applicable)
- Pr Practice, Stage

#### France



Formation académique: Master (3 ans) + développement de la recherche

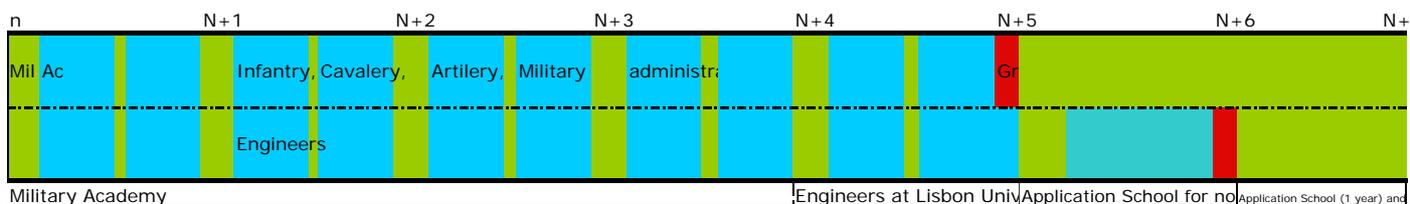
Formation militaire: séparée des semestres académiques (début)

Collaborations: pôles de recherche, collaborations dans le domaine militaire et "semestres de collaboration"

Remarques : les ESCC forment au Master mais certains étudiants, issus des classes préparatoires

Source : Direction des Affaires Internationales des ESCC, site web des ESCC : <http://www.st-cyr.ter>

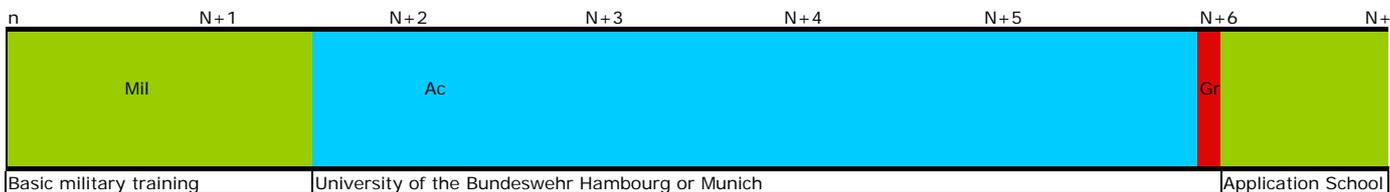
### Portugal



Formation académique: Bachelor (3 ans) + Master (2 ans et 3 pour les ingé  
 Formation militaire: similaire au modèle de l'ERM  
 Collaborations: oui surtout dans le domaine militaire. Collaboration avec l'Université de Lis  
 Remarques: Le modèle Portuguais de formation est très similaire à

Source : Département des Etudes et de la Planification de l'Académie Militaire

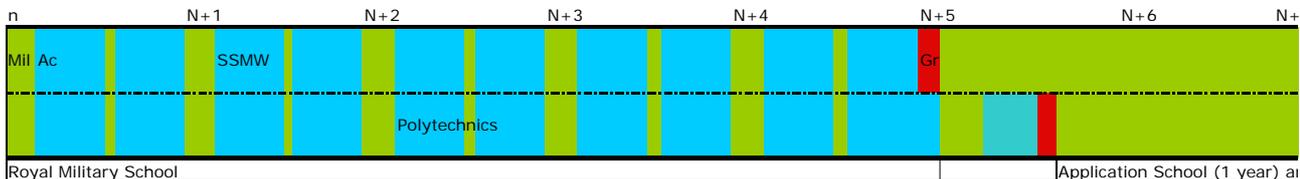
### Allemagne



Formation académique: Bachelor (3 ans) + Master (1,5 ans) + possibilités de  
 Formation militaire: séparée géographiquement des semestres ac  
 Collaborations: Erasmus dans le domaine académique, recherche, coopérations extra-europ  
 Remarques: Les universités de la Bundeswehr ont un statut reconnu d'univers

Source : Services des Relations Publiques de l'Université de la Bundeswehr de Munich(Briefir

### Belgique



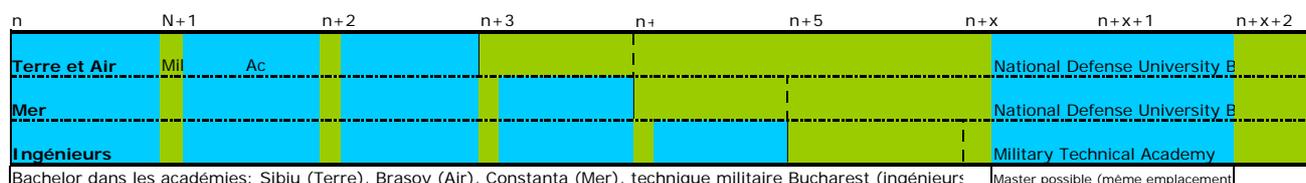
Formation académique: Bachelor (3ans) + Master (2 ans et 2,5 pour polytechniciens) + r  
 Formation militaire: intégrée dans le cursus. Les semestres académiques restent néanmoins entiers  
 Collaborations: Erasmus dans le domaine académique et recherche. L'ERM "libère" des semestres en  
 Remarques : N/A

Source: Direction de l'Enseignement Académique DEAO

### Annexe 3

## Organisations des formations au Master dans les systèmes européens étudiés

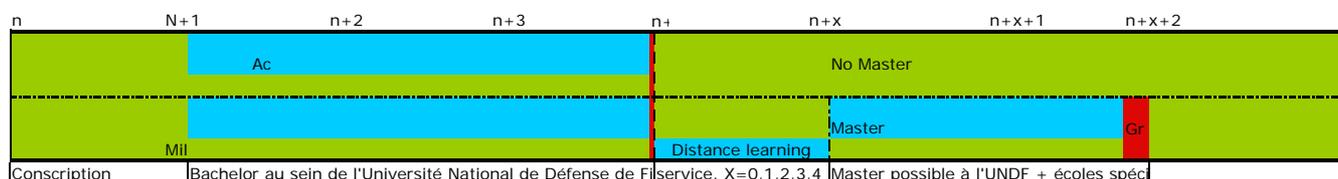
#### Roumanie



Formation académique: Bachelor (3, 4 ou 5 ans) + possibilité Master (2 ans) + possibilité doctorat  
 Formation militaire: résiduelle dans le cursus et le Master fait partie de la formation continuée. Le  
 Collaborations: coopérations militaires non structurées nombreuses de la NDU mais pas de coc  
 Remarques : le Master relève de la formation continuée.

Source: Université Nationale de Défense de Roumanie (Briefing)

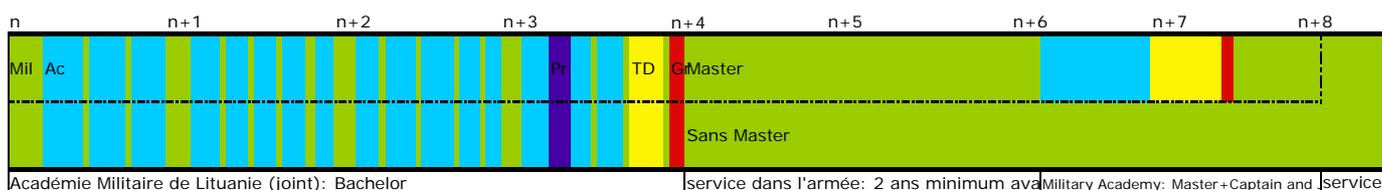
#### Finlande



Formation académique: Bachelor depuis 2006 (3 ans) + possibilité Master en 2009 (2 ans) + possibilité doctorat  
 Formation militaire: L'UNDF et les 13 écoles spécialisées assument les formations théorique et pratique  
 Collaborations: coopérations militaires non structurées de l'UNDF mais pas de coopération structurée type Erasmus pour  
 Remarques : le Master relève tout de même de la formation de base car il peut être effectué dès l'obtention du Bachelor. Pas d'école d'application. La préparation

Source : Université Nationale de Défense de Finlande, Département de Pédagogie Militaire (Br)

#### Lituanie



Formation académique: Bachelor (4ans) + possibilité Master (1,5 ans) + recherche (2 centres: F  
 Formation militaire: intégrée dans le cursus. Les semestres académiques restent néanmoins enti  
 Collaborations: Erasmus et coopérations militaires nombreuses (basic et advanced courses) euro  
 Remarques : le Master relève de la formation continuée.

Source : Directeur Adjoint et Chef du Personnel de l'Académie Militaire de Lituanie (Briefing), Calendrier des études pour l'année 2007-2008

- Ac Academic teachings period (semester or trimester)
- Mil Military training period
- TD Period dedicated to Master thesis drafting (if applicable)
- Gr Thesis defense and graduation
- Ex Academic examination period
- Va Vacation period

Active service periods not including Master education military training

**Portugal : Académie Militaire du Pc**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma SM	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex
2 Ma SM	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Gr
1 Ma Ing+trans	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex
2 Ma Ing+trans	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex
3 Ma Ing+trans	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Gr

Les Masters: "Ingénierie militaire" (4 options), "Infanterie", "Cavalerie", "Artillerie", "Administration Militaire". Commencement en 2  
 Matières européennes: droit européen, théorie des relations internationales, sociologie  
 Cours en anglais: Intervenants extérieurs ponctuels. Volonté politique présente pour leurs développements (selon les capacités de

Source : Departement des Etudes et de la Planification (Briefing), programme pour l'année 2007-2008 : <http://www.academiamilitar>

**Belgique : Ecole royale militaire**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	
1 Ma SSMW	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex	
2 Ma SSMW	Mil	Va	TD				Ex	Mil	Ac			Gr	
1 Ma POL	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex	
2 Ma Pol	Mil	Va	Ac				Ex	Mil	Ac			Ex	
2 bis Ma Pol	Mil	Va	TD				Gr						

Les Masters: Polytechnique "Mécanique", "Communications", "Construction", "Systèmes d'armes"; SSMW "Management des systèmes d'armes", "Défense et sciences politiques"  
 Matières européennes: "Sécurité européenne" obligatoire pour tous les Masters. Cours génériques: "histoire", "relations internationales", "opérations militair  
 Cours en anglais: Cf Premier rapport de recherche

Source : Calendrier des études à l'ERM pour l'année 2007-2008 (annexe 1), Direction de l'Enseignement académique DEAO

**Allemagne : Université de la Bundeswehr**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma							Va	Ac				
2 Ma											TD	
3 Ma			Gr									

Les Masters: Commencement en 2010. "civil engineering and environmental studies", "Electrical engineering and information technology", "Computer & Aerospace engineering", "Political sciences and social sciences", "economics and organizational sciences", "Computer-aided engineering" (Master in  
 Matières européennes: économie européenne, culture européenne, droit européen, institutions européennes, "Europe on crisis, assimilation to the futu  
 Cours en anglais: 2% du total des cours proposés (ingénierie, sciences politiques, sociales notamment). Possibilité de rédiger le 1

Source : Projet de calendrier 2009-2010, Services des Relations Publiques de l'Université de la Bundeswehr de M

**Lituanie : Académie Militaire de Lituanie**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma	MI			Ac			Va	Ex				
2 Ma							Gr					

Les Masters: "Management du personnel", "Diplomatie militaire"  
 Matières européennes: droit international, études de l'Europe occidentale, centrale, de l'Union européenne, "Nato and European security", "Euro-Atlantic integratic  
 Cours en anglais: Aucun enseigné entièrement en anglais. Intervenants extérieurs. Quelques cours, de l'initiative des enseignants, sont donnés pour partie en anglais

Source : Calendrier des études pour l'année 2007-2008 : <http://www.lka.lt/index.php/en/112898/>  
 Contenu des programmes pour l'année 2007-2008 : <http://www.lka.lt/index.php/en/112792/>

**France : Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma			MI						Ac			
2 Ma		Va						Ex				
3 Ma												
3 Ma (fin)		Gr										

Les Masters: "Sciences de l'ingénieur", "Relations internationales et Stratégie", "Management des hommes et des organisations"  
 Matières européennes: "Contexte international contemporain", droit international, histoire, une UE "Sécurité européenne", une spécialisation possible "Europe"  
 Cours en anglais: Enseignement de l'anglais, "civilisation américaine", "anglais des relations internationales", "operations other than war", "visiting scholar's courses"

Source : Année académique 2007-2008, Direction des Affaires Internationales des ESCC (Briefing) et programme (site web des ESCC) : <http://www.st-cyr.terre.defc>

**Roumanie : Université Nationale de Défense de R**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma Army officer				Ac			Va	TD				
2 Ma Army officer	Ex	Gr										
1 Ma Navy officer												
2 Ma Navy officer												
1 Ma SND												
2 Ma SND												
2 Ma SND (bis)												
1 Ma PM												
2 Ma PM												
1 Ma PR												
1 Ma PR												

Les Masters (Université Nationale de Défense): "Army officers", "Navy officers", "Défense nationale et sécurité" (SND), "Management de projet" (PM), "Relations public  
 Les périodes de vacances incluent également les temps laissés pour les "études individuelles".

Matières européennes: "NATO senior executive master course", "Law of armed conflicts and international relationships", "Crises and multinational operations managem  
 Cours en anglais: La formation continuée demande une compréhension poussée de l'anglais. Le développement de cours en anglais est probable

Source : Calendrier des Masters pour l'année 2007-2008, Section du Management Educatif de l'Université Nationale de Défense de

## BIBLIOGRAPHIE

### *Ouvrages*

- **Alex Alber**, *La formation initiale des officiers : Une comparaison européenne*, thèse de doctorat de l'université de Saint – Quentin – en – Yvelines, 27 novembre 2007.
- **André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys**, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- **André Dumoulin, Raphaël Mathieu, Gordon Sarlet**, *La politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) : De l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles Bruylant, 2003.
- **André Dumoulin** (contribution Francis Gevers), *L'Union de l'Europe Occidentale : la déstructuration (1998-2006)*, Bruxelles, Bruylant 2005.
- **Bernard Boëne, Saïd Haddad et Thierry Nogues**, *A missions nouvelles des forces armées, formation nouvelles des officiers des armes ?*, Les Documents du C2SD, n°46, octobre 2001.
- **Franck Petiteville**, *La politique internationale de l'Union européenne*, Les presses de Sciences Po, 2006.
- **Giuseppe Caforio** (ed.), *The European officer : A comparative view on selection and education*, European Research Group on Military and Society, Edizioni ETS, 2000.
- **Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker** (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, Netherlands Annual Review of Military Studies, 2003.
- **Niagalé Bagayoko-Penone**, *Les officiers français et la construction européenne : l'europanisation du point de vue des acteurs de la défense*, Les Documents du C2SD, n°77.
- **Sonia Lucarelli and Ian Manners** (Eds), *Values and Principles in European Union's Foreign Policy*, Routledge, 2006.
- **Sylvain Dufeu**, *Valeurs et constitutions européennes, Une identité politique entre deux mythes : universalisme et frontière*, Questions contemporaines, L'Harmattan, 2005.

### *Articles scientifiques*

- **André Dumoulin**, « Valeurs et politique européenne de défense », *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.
- **André Dumoulin**, « Le zéro-mort, le moindre mort : vers une assimilation européenne ? », *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne*, N° 469, juin 2003.
- **Antonio Missiroli** (ed.), « Bigger EU, wider CFSP, stronger ESDP? The view from Central Europe », *Occasional Papers of the European Union Institute for Security Studies*, n°34, avril 2002.
- « European Defense Restructuring : military and public view », *COST Action A 10, Social Sciences*, 2001.
- **Oliver Bracht, Constanze Engel, Kerstin Janson, Albert Over, Harald Schomburg and Ulrich Teichler**, « The Professional Value of ERASMUS Mobility », *International Center for Higher Education Research (INCHER-Kassel), Université de Kassel, Kassel, Allemagne*.
- **Philippe Manigart**, « L'Opinion publique et la défense de l'Europe », communication préparée pour le *symposium* Opinion publique et défense de l'Europe : convergence ou divergence ? des 3 et 4 avril 2001.

### *Textes législatifs et politiques*

#### **Belgique :**

- Arrêté ministériel du 21 mars 2007 « fixant les matières qui peuvent être enseignées en anglais à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 8 mai 2007.
- Loi du 25 novembre 2004, « Loi modifiant la Loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur en ce qui concerne les grades académiques conférés par l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 12 décembre 2004.
- Loi du 1<sup>er</sup> août 2006, « Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 28 août 2006.

### **Union de l'Europe Occidentale (UEO) :**

- Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°724*, « Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD », document A/1816, 3 juin 2003, rapporteur : Mme Katseli.
- Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°741* « sur l'Europe de la défense : unir et renforcer les capacités nationales et européennes », 3 décembre 2003.
- Conseil des ministres de l'UEO, *Déclaration de Petersberg du conseil des ministres de l'Union de l'Europe Occidentale* (UEO), Bonn, 19 juin 1992.

### **Union Européenne :**

- Agence Européenne de Défense, « Long Term Vision », 2006.
- Commission européenne « *Erasmus : Histoires de réussite – L'Europe ouvre des possibilités* », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007.
- Conseil Européen, *Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie Européenne de sécurité*, document proposé par Javier Solana et adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil Européen à Bruxelles, le 12 décembre 2003. Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, décembre 2003.
- Conseil de l'Union Européenne, *Action Commune 2005/575/PESC*, 18 juillet 2005
- Conseil Européen d'Helsinki 10 et 11 décembre 1999, *Conclusions de la Présidence*.
- *Eurobarometer 66*, « Public opinion in the European Union » (Septembre-Octobre 2006), Septembre 2007.
- Javier Solana, *Résumé de l'intervention de M. Javier Solana, Haut – Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne, à l'occasion de l'attribution du brevet Honoris Causa et de l'inauguration de l'année académique de l'Ecole royale militaire et de l'Institut Royal Supérieur de Défense*, Bruxelles 6 octobre 2004 .
- Parlement Européen, *Rapport annuel du Parlement au conseil européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, y compris leurs implications financières*, doc10314/06, 8 juin 2006.

### **France et Allemagne :**

- Assemblée Nationale, Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, « Rapport d'information de l'Assemblée Nationale française sur la formation des cadres dans les écoles militaires », présenté par M. Jérôme Rivière, 26 mars 2003.
- Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, *Déclaration du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense*, 12 octobre 2006.

### **Conseil de l'Europe :**

- ENQA (European Association for Quality assurance in Higher Education), « Report to the London conference of ministers on a European Register of Quality Assurance Agencies », *occasional paper* n°13, 2007.
- Ministres de l'éducation, *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*, février 2005.

### **Textes non publiés**

- Projet de Thèse du Colonel Administrateur Militaire Jean Marsia.

### **Liens internet de référence**

- Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne : <http://www.iss-eu.org/> (vérifié le 10/04/08).
- Agence Européenne de Défense : <http://www.eda.europa.eu/> (vérifié le 10/04/08).
- Sites internet des académies responsables à titre principal de la formation des officiers militaires dans les Etats-membres de l'Union Européenne.
- IHEDN (France) : <http://www.ihedn.fr/> (vérifié le 10/04/08).
- European Air Force Academies (EUAFA) : <http://www.euafa.dk/> (vérifié le 10/04/08).
- Ecole Royale Militaire : <http://www.rma.ac.be/rmadotnet/> (vérifié le 10/04/08).
- Baltic Defense College : <http://www.bdcpl.ee/index.php> (vérifié le 10/04/08).

- Erasmus-Socrates (vérifiés le 10/04/08) :  
[http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index\\_fr.html#2](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index_fr.html#2)  
[http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/what\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/what_fr.html) .  
*et*
- Processus de Bologne : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/pcao/www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf>  
<http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/secretariat/> (vérifiés le 10/04/08).  
*et*
- Collège Européen de Sécurité et de Défense (vérifié le,10/04/08) :  
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=1382&lang=fr&mode=g> .